



INIQUITÉS SYSTÉMIQUES ET PROBLÈMES INTERGOUVERNEMENTAUX
**LIÉS À LA TRAITE DE PERSONNES ET
AUX FFBTADA+**

Cinq documents de recherche en politiques sur les femmes, les filles, les personnes bispirituelles, les transgenres et les personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées

ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA





TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I : CONTEXTE :	4
FFPBTADA+, AFAC ET RÉPONDRE À LA CVR ET AUX APPELS À L'ACTION	6
RÉSUMÉ :	7
II : MÉTHODES :	8
ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES ADAPTÉE À LA CULTURE (ACSAC+) :	9
CONSENTEMENT LIBRE, PRÉALABLE ET ÉCLAIRÉ :	10
INTERSECTIONNALITÉ :	10
CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ PAR LE TRAUMATISME :	12
DOUBLE PERSPECTIVE/ETUAPTUMUK :	12
PARTICIPANTS À CE PROJET DE RECHERCHE :	14
LIMITATIONS :	15

SECTION I : OREILLES VERS LE CIEL

LA TRAITE DE PERSONNES AU CANADA :	15
PROTECTION DE L'ENFANCE :	16
LOGEMENT :	17
COUPURE DES LIENS AVEC LA TERRE ET DE LA COMMUNAUTÉ :	18

SECTION II : OREILLES VERS LE SOL

LA NÉCESSITÉ D'ASSURER LA SÉCURITÉ DANS TOUS LES DOMAINES :	26
DOMAINES PRIORITAIRES À MODIFIER :	28

SECTION II : OREILLES VERS LE SOL

CONDITIONS DE VULNÉRABILITÉ CAUSÉES PAR LE COLONIALISME :	31
MANQUE DE COOPÉRATION ET DE COMMUNICATION DE LA POLICE À TOUS LES NIVEAUX :	34
RUPTURE ENTRE LE SYSTÈME DE JUSTICE ET LES BESOINS DES SURVIVANTS :	37
COMMENT LA TP EST ENCADRÉE ET DISCUTÉE DANS LE DISCOURS OU LE RÉCIT DOMINANT :	39

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

RÉFÉRENCES:	42
APPENDIX A	46
APPENDIX B	48

INTRODUCTION

I : CONTEXTE :

La traite de personnes (TP) comprend le recrutement, le transport, l'hébergement et/ou l'exercice d'un contrôle, d'une direction ou d'une influence sur les mouvements d'une personne afin de la manipuler, généralement par l'exploitation sexuelle ou le travail forcé (Canada, 2020). En raison de la nature de ce crime, il est difficile de retracer les victimes et les témoins qui doivent surmonter de nombreux obstacles pour obtenir de l'aide de la part des organismes d'application de la loi. Les victimes, qui sont principalement des femmes et des enfants, sont privées de leur vie quotidienne et obligées de fournir des services sexuels ou de travail, par diverses pratiques coercitives, souvent pour le profit direct de leurs agresseurs (Canada, 2020). La TP est une infraction au Code criminel du Canada et à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Il est important de noter que

n'importe qui peut faire l'expérience de la TP, des femmes, des filles, des personnes bispirituelles, des personnes transgenres et des personnes de diverses identités de genre (FFPBDTIG)¹ autochtones, ce qui représente la plupart des personnes impliquées dans la TP au Canada. De plus, les FFPBDTIG autochtones (Canada, 2020), les personnes qui ont ou qui ont eu affaire au système de protection de l'enfance (Canada, 2020) et qui sont socialement ou économiquement désavantagées sont particulièrement à risque (Canada, 2020). Au Canada, les cas les plus élevés de la TP ont tendance à se produire dans les grands centres urbains, dans les régions où les voyages sont plus fréquents et près de la frontière canado-américaine. Proportionnellement, 62 % de tous les incidents de violence familiale ont été signalés en Ontario et 10 % en Nouvelle-Écosse, malgré le fait que les populations respectives de ces provinces représentaient 39 % et 3 % de la population canadienne en 2021 (gouvernement du Canada, 2022). De plus, l'ampleur des facteurs socioculturels et la stigmatisation du travail du sexe et de

¹ Il n'y a pas suffisamment de données du gouvernement fédéral et d'autres sources concernant les personnes qui ne s'identifient pas au binaire homme-femme. Par conséquent, lorsque nous nous reportons à certains documents, nous nous limitons à utiliser des termes comme hommes et femmes, mais nous comprenons qu'il ne s'agit pas d'une représentation exacte.



la consommation de substances ainsi que l'ajout de stéréotypes nuisibles ne font qu'embrouiller davantage cette question complexe.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est un porte-parole de premier plan en matière de recherche et de politique pour les femmes, les filles, les personnes bispirituelles, les transgenres et les personnes de diverses identités de genre (FFPBTDIG+) autochtones, particulièrement en ce qui a trait aux enjeux systémiques, structurels et institutionnels qui, y compris les soins de santé, contribuent au génocide en cours des femmes, des filles, des personnes bispirituelles, des transgenres et des personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées (FFPBTADA+). L'AFAC continue de mener

des recherches, de produire des troupes d'outils et de partager des ressources qui accordent la priorité aux besoins des FFPBTDIG autochtones, en particulier lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux problèmes systémiques qui contribuent à la crise actuelle des FFBTADA+. L'AFAC a une fière tradition de recherche et de politique qui vise à s'attaquer à la crise actuelle des FFBTADA+ et du racisme envers les Autochtones (REA) sur l'île de la Tortue et dans l'Inuit Nunangat. Le plan « Nos appels, nos actions » de 2021 de l'AFAC était une réponse directe à l'inaction du PAN du gouvernement du Canada. De plus, l'AFAC a élaboré 65 mesures concrètes qui répondent aux besoins particuliers et uniques des communautés autochtones du Canada qui sont « holistiques », « décolonisant » et « tenant compte des traumatismes » (AFAC, 2021, p. 9). L'analyse et les recommandations de ce projet de recherche répondent aux appels à la justice de l'Enquête nationale et à notre plan d'appel à l'action.

Conformément à l'appel à l'action de l'AFAC, qui porte sur les problèmes systémiques liés aux FFBTADA+, la reconnaissance des identités autochtones distinctes, la sécurité culturelle et une approche tenant compte des traumatismes doivent être maintenues et respectées pour atteindre l'égalité réelle et les droits de la personne, une approche décolonisée des soins de santé, l'inclusion des familles et des survivants, l'autodétermination et les solutions et services dirigés par les Autochtones (AFAC, 2021). Plus précisément, au sein





du POC, on demande de s'attaquer aux problèmes intergouvernementaux au sein du système de justice qui créent, soutiennent et perpétuent des iniquités parmi les FFPBTDIG autochtones. La traite de personnes (TP) est l'un des enjeux qui nécessitent un examen plus approfondi et qui est étroitement lié au génocide des personnes âgées de plus de 2 ans et plus. Si tous les ordres de gouvernement négligent ou ignorent le génocide des FFBTADA+ ou ne s'emploient pas activement à mettre fin au génocide, cela ne fera que continuer de faciliter et de renforcer la TP.

Ce projet vise à déterminer comment les différentes directions générales du gouvernement peuvent travailler ensemble pour régler ce problème. Les trois principaux secteurs ou unités gouvernementaux qui prennent actuellement des initiatives pour s'attaquer au problème de la TP sont le ministère de la Justice, la GRC et Sécurité publique Canada. En déterminant à quoi pourrait ressembler ce processus de collaboration, nous attirerons également l'attention sur la façon dont les initiatives actuelles peuvent être améliorées pour être plus inclusives et plus sécuritaires pour les femmes et les filles autochtones.

Ce projet de recherche visait les objectifs suivants :

1. Quels sont les enjeux intergouvernementaux actuels au sein de la TP et comment sont-ils liés au génocide des FFBTADA+?

2. Comment ces problèmes touchent-ils les fournisseurs de services de première ligne?
3. Comment le gouvernement fédéral s'est-il adapté depuis que l'Enquête nationale a été lancée, menée et rapportée?
4. Quelle collaboration entre les ministères fédéraux est nécessaire pour régler les problèmes intergouvernementaux de la TP?
5. Que peuvent faire les diverses directions générales du gouvernement pour améliorer leurs collaborations et éliminer les échappatoires actuelles qui perpètrent la TP et le génocide des FFBTADA+?

FFPBTDADA+, AFAC ET RÉPONDRE À LA CVR ET AUX APPELS À L'ACTION

L'analyse et les recommandations de l'AFAC dans le cadre de ce projet de recherche répondent directement aux appels à la justice de l'Enquête nationale et à notre plan d'appel à l'action. Ce projet de recherche est un élément important du cheminement continu vers la vérité et la réconciliation et de la nécessité d'un soutien supplémentaire pour les survivants du génocide des FFBTADA+. Nous avons créé une trousse d'outils à l'intention des décideurs de tous les



ordres de gouvernement et formulé des recommandations pour éliminer les échappatoires intergouvernementales et améliorer la collaboration entre les niveaux et les ministères. La trousse se trouve sur le site Web de l'AFAC.

Ce projet répond aux recommandations suivantes formulées dans l'appel à l'action de l'AFAC :

- Advocate for and assert our legal
Défendre et affirmer notre droit
légal à l'autodétermination et à des
ressources adéquates.
- Formation policière – élaborer
une formation sur les femmes
autochtones, la violence fondée sur
le sexe et les FFADA.
- Préconiser l'amélioration des
services d'aide juridique et du
financement pour les enfants et les
jeunes.
- Promouvoir et examiner les
changements apportés au système
d'alerte sur les filles et les femmes
autochtones disparues.
- Offrir de la formation et des ateliers
aux Canadiens pour améliorer leur
compréhension de l'histoire et de la
colonisation autochtones (ateliers
pour les niveaux d'introduction,
intermédiaire et avancé) et élaborer
un programme en ligne.
- Faire un suivi continu du
développement économique et des
indicateurs sociaux des statistiques

de la santé et de la façon dont
les fonds pour les FFADA sont
dépensés avec des partenaires
stratégiques pour surveiller les
dépenses gouvernementales.

- Offrir un programme de
mobilisation des jeunes : poursuite
de programmes ciblés, de politiques
et de mobilisation des jeunes à
l'égard des FFADA et des causes de
la violence et de la prévention.

RÉSUMÉ :

La TP est le recrutement, le transport ou l'hébergement de personnes à des fins d'exploitation, qui entrent généralement dans la catégorie du travail du sexe. Pour les Autochtones du Canada qui sont aux prises avec les taux les plus élevés de violence et d'exploitation, la TP est un problème important qui manque de sensibilisation et d'attention; la traite intérieure au Canada n'a pas reçu la même attention que la traite internationale. La marginalisation systémique chronique et la colonisation ont sexualisé et dévalorisé les FFPBTDIG autochtones, créant des conditions propices à la violence contre eux et augmentant leur probabilité d'être victimes d'exploitation et de traite de personnes (AFAC, 2018). Les chercheurs autochtones et non autochtones ont commencé à soulever d'importantes préoccupations au sujet de l'incidence de cette position sur les FFPBTDIG autochtones au Canada, qui soutiennent que la traite de FFPBTDIG autochtones est principalement demeurée invisible



(Bourgeois, 2015). Compte tenu du nombre croissant d'Autochtones victimes de la traite de personnes partout au Canada, il est essentiel de modifier la réponse du gouvernement fédéral à la traite de personnes au pays.

II : MÉTHODES :

Comme il a été mentionné précédemment, l'AFAC continue de se consacrer à la nécessité de reconnaître les identités autochtones distinctes et la sécurité culturelle. Notamment, une approche tenant compte des traumatismes doit être maintenue et respectée pour atteindre l'égalité réelle et les droits de la personne, une approche décolonisée des soins de santé, l'inclusion des familles et des survivants, l'autodétermination et les solutions et services dirigés par les Autochtones (AFAC, 2021). La présente section décrit les cadres méthodologiques de ce projet de recherche, y compris l'utilisation d'entrevues semi-structurées approfondies, de données de sources secondaires, d'analyses thématiques et d'un cadre intégrant le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPRFP) de l'ACSAC+, l'intersectionnalité et les soins tenant compte des traumatismes (STCT) et double perspective/Etuaptmunk. Des entrevues ont été menées, codées et envoyées à chaque personne interrogée pour veiller à ce que les modèles CLPE et STCT soient utilisés. Afin de réaliser le but

de ce projet de recherche, trois entrevues semi-structurées d'une durée de deux heures ont été menées, en plus d'une recension des écrits de sources secondaires portant sur des questions liées à la TP.

Des entrevues semi-structurées ont été menées auprès de trois experts des enjeux intergouvernementaux de la TP et des FFBTADA+. Nous avons choisi les entrevues semi-structurées plutôt que structurées parce que ce type d'entrevue est ciblé, mais flexible (Fontana et Frey, 2004); les chercheurs qui réalisent des entrevues semi-structurées suivent une ligne directrice générale de questions ouvertes, mais ils peuvent aussi poser des questions de clarification ou poser des questions d'approfondissement pour obtenir de plus amples renseignements (Fontana et Frey, 2004). En nous assurant de poser la même question à chaque participant, nous avons créé des occasions de saisir différents points de vue dans le contexte de l'incarcération intergénérationnelle, tout en laissant de la place à l'exploration lorsqu'un domaine d'intérêt se présente.

Les participants ont été sélectionnés en fonction de leur expertise dans le domaine de la TP. Nous nous sommes efforcés de trouver des fournisseurs de services et des organisations propres aux expériences autochtones de la TP, mais sans succès. Nous avons créé une liste de 12 questions d'entrevue semi-structurée qui exploraient certaines des questions intergouvernementales de la



TP (voir l'annexe). Les entrevues ont eu lieu virtuellement entre le 16 août 2022 et le 9 septembre 2022. La durée moyenne des entrevues était de deux heures, effectuées par le personnel de l'AFAC. Les questions d'entrevue ont été fournies aux personnes interrogées à l'avance et des honoraires leur ont été versés pour les rémunérer de leur temps et de leur expertise. Un participant a été choisi pour demeurer anonyme. Les entrevues ont été enregistrées et transcrites au moyen d'un logiciel de transcription. Les transcriptions ont ensuite été révisées et envoyées aux participants pour approbation.

Les cadres méthodologiques suivants ont éclairé ce projet de recherche :

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES ADAPTÉE À LA CULTURE (ACSAC+) :

Conformément à la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes adaptée à la culture + (ACSAC+) à l'échelle de l'organisation, les fondements théoriques de l'ACSAC+ ont éclairé le présent document. Ancrée dans une approche intersectionnelle, diversifiée sur le plan des sexes, axée sur les Autochtones et dirigée par les Autochtones et fondée sur les distinctions, l'ACSAC+ fournit une base pour mieux défendre la sécurité, l'autonomisation et l'autodétermination des FFPBTDIG des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Par conséquent, la mise

en œuvre de l'ACSAC remet effectivement en question les notions liées aux tendances systémiques dans les expériences de la TP. En effet, en appliquant ces éléments de l'ACSAC+, nous pouvons nous assurer que notre plaidoyer s'inscrit dans notre vision collective d'un « monde inclusif qui comprend et respecte la diversité et le caractère unique de toutes les femmes et familles autochtones ».

Jusqu'en 2021, lorsque l'AFAC a recommandé le cadre de l'ACSAC+, de nombreux outils de recherche et de politique n'avaient pas rendu justice aux complexités complexes du colonialisme de colonisation et à ses répercussions sur les FFPBTDIG autochtones (Sanchez-Pimienta et coll., 2021). En revanche, une analyse comparative entre les sexes reconnaît « les histoires patriarcales, les structures et les normes sociales importées d'Europe qui ont été imposées aux communautés autochtones depuis le contact, et qui ont eu des conséquences dévastatrices sur leur gouvernance, leurs relations communautaires et familiales, avec des répercussions directes sur la santé et le bien-être » tout en comprenant « les contextes culturels, géographiques, historiques et spirituels particuliers et les forces de diverses communautés autochtones qui ont survécu et résisté à l'imposition de visions du monde patriarcales » (Sanchez-Pimienta et coll., 2021, 11575). L'AFAC demande une analyse comparative entre les sexes fondée sur les distinctions qui reconnaît le caractère





unique des Métis, des Premières Nations et des Inuits, tout en tenant compte de leurs expériences communes de racisme envers les Autochtones (REA) au Canada (AFAC, 2020) qui reconnaît les répercussions et les expériences « avant la colonisation, la colonisation précoce et la tentative d'assimilation, les réalités sociales et politiques actuelles, ainsi que les stratégies et les réponses à l'avenir » (Sanchez-Pimienta et coll., 2021, 11577). L'ACSAC+ intègre une optique de réflexion qui témoigne de l'importance du colonialisme colonisateur dans les expériences actuelles de la TP et d'exploitation sexuelle. Un cadre d'ACSAC+ fournit une structure essentielle pour veiller à ce que les enquêtes sur les liens entre les enjeux intergouvernementaux de la TP et le génocide des FFBTADA+ reconnaissent les diverses intersections qui façonnent et compliquent les expériences d'incarcération et de violence racialisée pour les FFBTDIG autochtones.

CONSENTEMENT LIBRE, PRÉALABLE ET ÉCLAIRÉ :

Conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), ce projet visait à inclure un modèle de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause est un processus qui oriente l'autodétermination

des peuples autochtones, qui leur donne la possibilité « de donner ou de refuser leur consentement à un projet qui pourrait les toucher, eux ou leurs territoires », et « de mener leurs propres discussions et décisions indépendantes et collectives » dans un environnement culturellement sécuritaire, ainsi que de « Discuter dans leur propre langue, et d'une manière culturellement appropriée, des questions touchant leurs droits, leurs terres, leurs ressources naturelles, leurs territoires, leurs moyens de subsistance, leurs connaissances, leur tissu social, leurs traditions, leurs systèmes de gouvernance et leur culture ou patrimoine [matériel et immatériel] » (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2016, p. 13). Dans le cadre de ce projet, le CLPE a été mis en pratique en fournissant une lettre de consentement avant chaque entrevue (annexe B), en fournissant les questions d'entrevue avant l'entrevue (annexe A), en envoyant la transcription finale aux fins d'approbation par les participants et permettre aux participants de voir comment leur entrevue a été utilisée dans le document.

INTERSECTIONNALITÉ :

Une approche intersectionnelle a été utilisée tout au long de l'élaboration du projet. Créée à l'origine en 1991, Kimberlé Crenshaw définit l'intersectionnalité comme « une lentille, un prisme, pour voir comment diverses formes d'inégalité



fonctionnent ensemble et s'exacerbent les unes les autres », en soulignant : « Ce qui manque souvent, c'est la façon dont certaines personnes sont assujetties à tout cela, et l'expérience n'est pas seulement la somme de ses parties » (Crenshaw, cité dans Steinmetz, 2018). Dans le contexte de la recherche sur les FFBTADA+, l'intersectionnalité reconnaît l'expérience vécue unique de chaque personne autochtone, en notant les points de vue fondés sur le sexe, la situation économique, l'emplacement géographique et d'autres facteurs. Pour Audre Lord (2007), « il n'y a pas de lutte à une seule question parce que nous ne vivons pas des vies à une seule question » (p. 138). L'utilisation de l'intersectionnalité permet d'explorer l'hétéropatrisme et le colonialisme des colons et contribue à une forte corrélation entre la violence fondée sur la race et la violence fondée sur le sexe (Tuck, Yang et Morril, 2013). Cela peut être révélé par des pratiques familiales et parentales malsaines, y compris la violence et la négligence chez les FFBTDIG+ autochtones (Parsloe et Campbell, 2021). Ce projet de recherche utilise l'intersectionnalité pour explorer la



façon dont des facteurs comme le revenu, l'emplacement géographique, les expériences d'itinérance et la participation au système de protection de l'enfance se rapportent aux expériences des FFPBTDIG+ autochtones avec la TP.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ PAR LE TRAUMATISME :

L'AFAC définit le traumatisme comme « un événement traumatisant peut être un événement unique qui s'est produit récemment, dans le passé, ou une expérience à long terme et chronique » (AFAC, 2022). Par conséquent, les soins tenant compte des traumatismes (TIC) constituent un cadre fondé sur les forces qui repose sur la compréhension de l'impact du traumatisme et sur la réceptivité à celui-ci. « La sécurité physique, psychologique et émotionnelle pour les fournisseurs de soins et les survivants crée des occasions pour les survivants de reconstruire un sentiment de contrôle et d'autonomisation » (Center for Health Strategies, 2006). Les STCT devraient également « veiller à ce que les environnements et les services soient accueillants et attrayants pour les bénéficiaires des services et le personnel » (Trauma Informed Oregon, 2016).

Selon le Center for Health Strategies (CHCS), les dix étapes suivantes sont nécessaires pour les STCT : diriger et communiquer, faire participer les clients à la planification, former tout le personnel,

créer un environnement sécuritaire, prévenir les traumatismes secondaires, constituer un effectif informé, faire participer les clients au traitement, dépistage des traumatismes, utilisation de traitements spécifiques aux traumatismes et mobilisation des partenaires (Center for Health Strategies, s.d.). Les STCT ont été intégrées à ce projet par l'entremise de la section II de l'engagement à enseigner comment le REA se produit pendant les études, la formation et les niveaux de pratique. Les STCT sont un outil essentiel dont tous les FSSSC ont besoin pour fournir aux peuples autochtones les soins les plus généreux, éclairés et attentionnés. Appliquer ces critères aux expériences de la TP signifie permettre aux peuples autochtones de parler en leur propre nom et de les centrer comme des experts de leurs besoins. Cela signifie également reconnaître comment le traumatisme intergénérationnel, ou les expériences traumatisantes, influent sur la santé et le bien-être des peuples autochtones, en cherchant à ne pas traumatiser de nouveau les personnes qui cherchent du soutien. Les milieux de travail et le personnel doivent être inclusifs et culturellement compétents pour répondre aux besoins de tous les clients.

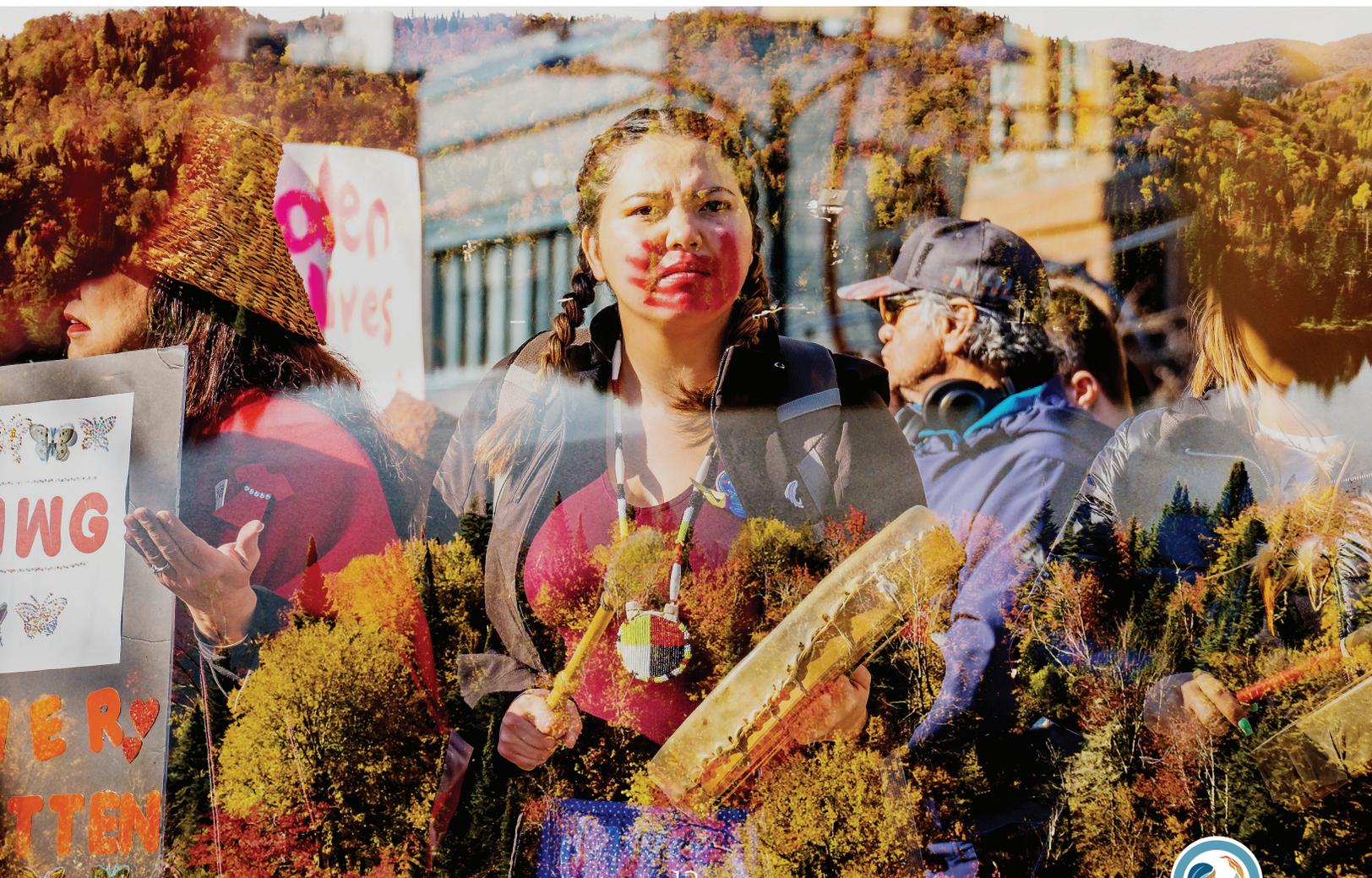
DOUBLE PERSPECTIVE/ ETUAPTUMUK :

Afin de maintenir nos efforts de recherche fermement ancrés aux modes



de connaissance autochtones, nous avons utilisé Etuaptmumk ou « double perspective » dans ce projet. Les spécialistes autochtones et critiques de la race critiquent depuis longtemps les pratiques de recherche occidentales pour avoir perpétué le colonialisme qui peut mener à l'élaboration de données, de politiques et de ressources non seulement inefficaces, mais nuisibles (Howell et coll., 2016). Conceptualisé par l'Aîné mi'kmaq Albert Marshall, Etuaptmumk est la capacité de « voir d'un œil les forces du savoir autochtone et les façons

de savoir autochtones et de l'autre œil les forces du savoir occidental et les façons de savoir, et utiliser ces deux yeux ensemble, au bénéfice de tous » (Bartlett et coll., 2012). Les deux points de vue sont positionnés avec la même importance et sont interreliés. Cependant, on reconnaît également qu'une approche peut être plus efficace ou appropriée que l'autre dans certains cas. En effet, il existe des différences importantes et fondamentales entre les ontologies occidentales et autochtones. Wilson (2008) décrit que l'approche ontologique de nombreux



groupes autochtones reflète une approche relationnelle de la réalité et du monde, qui est à son tour mise en évidence et tenue en très haute estime dans les méthodologies de recherche autochtones.

Dans une analyse documentaire menée par Wright et coll. (2019), les auteurs ont cerné six éléments qui peuvent être tirés de l'application de la vision à deux yeux lorsqu'elle est appliquée avec intégrité et respect. Les six composantes comprennent a) les relations authentiques, b) la recherche réciproque, c) la responsabilisation relationnelle, d) la participation autochtone, e) la méthodologie autochtone et f) les chercheurs occidentaux qui s'en remettent au leadership autochtone (Wright et coll., 2019). Pour obtenir ces effets, il faut une intégration respectueuse des visions du monde autochtone et occidental tout au long du processus de recherche, et pas seulement par étapes. Par conséquent, une application simpliste de la vision à deux yeux mine toute la prémisse de l'approche (Wright et coll., 2019) et il est primordial

d'utiliser une réflexivité intentionnelle qui appuie les deux approches. Le double regard est utile pour explorer les questions intergouvernementales de la TP et le lien avec le génocide des FFBTADA+ parce qu'il nous permet de décortiquer le colonialisme lié au système de justice tout en imaginant des solutions qui sont conformes aux pratiques et aux façons d'être traditionnelles.

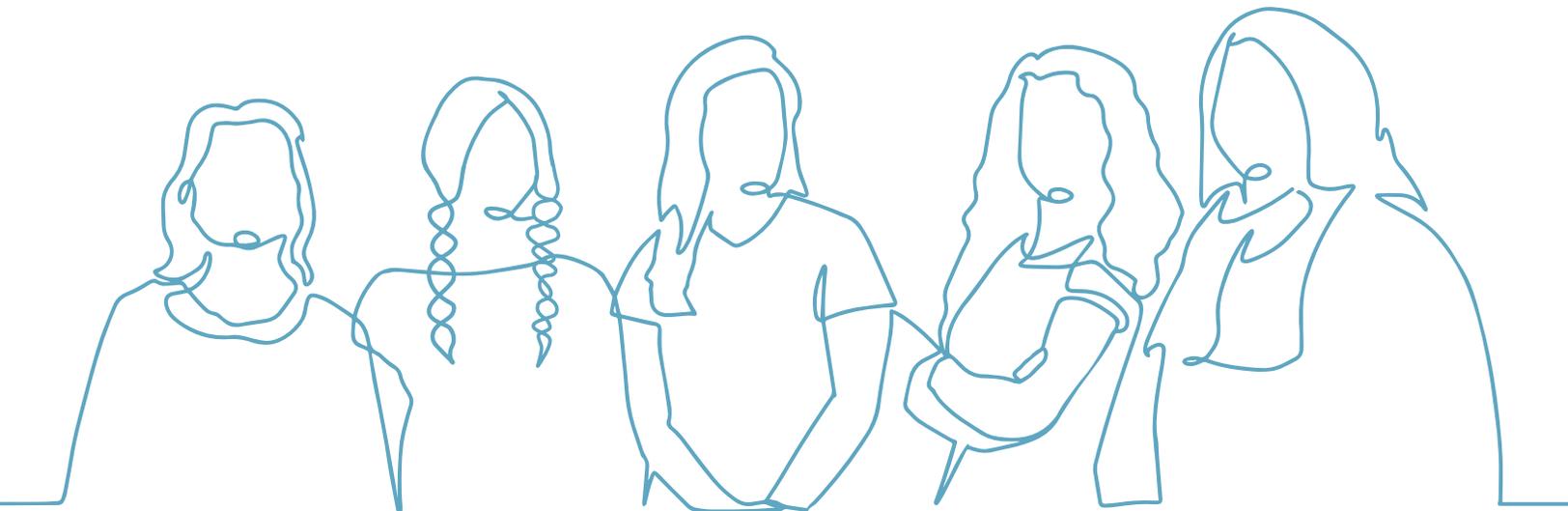
PARTICIPANTS À CE PROJET DE RECHERCHE :

Le participant A

- Souhaite conserver l'anonymat en son nom et ses renseignements professionnels.

Participante 2 – Wendy Goldsmith

- Wendy est intervenante/conseillère et coordonnatrice de la lutte contre la traite de personnes au London Abused Women's Centre. Elle est également formatrice sur le



thème « Travailler avec les jeunes victimes d'exploitation sexuelle » pour le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

Participant 3 – Tanya Folkema

- Tanya est intervenante/conseillère au London Abused Women's Centre

LIMITATIONS :

Les participants ont été recrutés à l'aide du réseau professionnel de l'équipe de recherche et des recommandations d'universitaires dans ce domaine. De plus, les chercheurs de l'AFAC ont examiné en profondeur des universitaires, des militants et des dirigeants communautaires que nous considérons comme des experts. Nous avons eu de la difficulté à trouver des personnes appropriées pour la partie collecte des données de ce projet de recherche. La limite la plus importante de nos constatations est que tous nos participants étaient situés dans le sud de l'Ontario et sont des fournisseurs de services de première ligne, et que deux participants travaillent actuellement au sein du même organisme. Malgré cela, nos résultats témoignent des enjeux intergouvernementaux liés à la TP dans ce secteur à risque élevé de la frontière canado-américaine. Nos conclusions ne sont peut-être pas exactes pour toutes les régions du Canada. Malgré ces facteurs limitatifs, nous croyons qu'il s'agit d'un

bon indicateur d'un manque important de soutien dans le domaine de la TP et qu'il reflète les défis liés à la lutte appropriée à la TP.

SECTION I : OREILLES VERS LE CIEL

LA TRAITE DE PERSONNES AU CANADA :

Les perceptions courantes au sujet de la TP mettent l'accent sur le stéréotype



selon lequel une fille anonyme est victime de traite et d'exploitation sexuelle par un agresseur masculin inconnu, ce qui est généralement considéré comme se produisant à l'extérieur de notre pays (Durisin et Meulen, 2021, 149). Cependant, ces perceptions du grand public sont inexactes par rapport aux circonstances réelles. De 2011 à 2021, neuf victimes sur dix (91 %) de la TP déclarées par la police connaissaient leur auteur présumé de la traite, tandis qu'une proportion



relativement faible (9 %) des victimes étaient victimes de traite par un étranger (gouvernement du Canada, 2022). Un trafiquant a tendance à être une personne proche de la victime (p. ex., un petit ami, un ami, un parent ou un pair) (Canadian Centre to End Human Trafficking, 2020). Ils utilisent une technique pratique et psychologique de manipulation appelée « toilettage » pour rendre la victime plus vulnérable à l'exploitation. Le prétraitement consiste à répondre à des besoins fondamentaux comme la nourriture et le logement et à répondre à des désirs comme l'attention, l'argent, les cadeaux et la drogue (Baird, McDonald et Connolly 2019, 9). Le conditionnement physique peut également comprendre des stratégies d'aversion, comme la déception, le contrôle des déplacements ou l'accès à des amis et à de la famille, des menaces de violence physique et la rétention de drogues, d'alcool ou d'argent (Baird, McDonald et Connolly 2019, 9). Les effets de la toilette comprennent la diminution de l'estime de soi, l'interruption de l'accès aux systèmes de soutien, comme les amis et la famille, et le fait d'avoir un sentiment déformé de sécurité et de comportements sains. Dans les sections qui suivent, nous examinons les parallèles entre les trafiquants individuels qui préparent leurs victimes et la façon dont les institutions de l'État établissent des conditions de vulnérabilité qui servent à préparer des groupes marginalisés injustement, notamment les FFBTDIG autochtones et

le génocide en cours des FFBTADA+.

PROTECTION DE L'ENFANCE :

Les enfants autochtones sont surreprésentés dans le système de protection de l'enfance, représentant 53,8 % de tous les enfants en famille d'accueil, tandis qu'à l'échelle nationale, les enfants autochtones ne représentent que 7,7 % de tous les enfants de 14 ans et moins au Canada en 2021 (Needham, 2022, p.). Cela signifie que 15 919 enfants autochtones étaient en famille d'accueil au Canada en 2021. En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) a statué que le gouvernement fédéral continue de faire de



la discrimination contre 163 000 enfants et jeunes des Premières Nations en sous-finançant des services essentiels, comme les services de santé et les services sociaux, y compris les services d'aide à l'enfance (Ma et coll., 2019, 1). Des politiques comme les alertes à la naissance et la surveillance excessive des peuples autochtones contribuent à accroître les disparités entre la participation des enfants autochtones



au système de protection de l'enfance par rapport à la population en général. En fin de compte, la recherche montre que les enfants autochtones sont souvent intégrés au système de protection de l'enfance non pas parce que leur famille les met en danger, mais plutôt parce que leur famille risque davantage de s'identifier aux systèmes de protection de l'enfance en raison de l'exclusion sociale, la pauvreté et les logements insalubres (Blackstock 2007, 76). En effet, les formules de financement fédérales favorisent souvent le renvoi plutôt que d'aider les familles à garder leurs enfants à la maison en allouant des fonds illimités pour placer les enfants en famille d'accueil tout en fournissant un financement insuffisant pour le soutien préventif (Blackstock, 2007, 74). Le lien entre l'intervention des services de protection de l'enfance et la vulnérabilité à la TP est particulièrement préoccupant. Une étude portant sur 266 organisations qui travaillent avec des survivantes de la traite de personnes et des femmes et des filles victimes d'exploitation sexuelle au Canada a révélé que 51 % des filles victimes de la traite étaient ou avaient été impliquées dans le système de protection de l'enfance, et que 50 % des filles victimes de la traite et 51 % des femmes victimes de la traite étaient des Autochtones (Groupe de travail national sur le trafic sexuel des femmes et des filles au Canada, 2014, 32). Une étude menée aux États-Unis a révélé que 85 % des jeunes victimes de la traite ont des antécédents en matière de protection



de l'enfance et que 75 % d'entre eux ont vécu en famille d'accueil (Baird, McDonald et Connolly 2019, 9). En particulier, les mauvais traitements infligés aux enfants ont rompu les relations familiales, et les expériences d'adversité vécues pendant l'enfance sont des circonstances qui exposent les jeunes à un risque accru de la TP (Baird, McDonald et Connolly 2019, 9). Ces circonstances entraînent également une augmentation des comportements de fugue qui les placent dans des milieux vulnérables, y compris l'itinérance. Les besoins personnels non satisfaits augmentent également la vulnérabilité aux comportements manipulateurs des trafiquants et la vulnérabilité aux pratiques de toilette.

LOGEMENT :

Les peuples autochtones du Canada font également face à des disparités sur le plan de la qualité du logement, de l'emplacement géographique et de l'accès aux services, à l'emploi et aux possibilités d'éducation. On a signalé que les Autochtones étaient beaucoup plus susceptibles que les non-Autochtones de vivre des expériences passées ou actuelles d'itinérance non résidentielle (gouvernement du Canada, 2022). Selon le Recensement de 2021, les Autochtones étaient plus susceptibles de



vivre dans des logements surpeuplés et des ménages multigénérationnels, et près de trois fois plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures que la population non autochtone (gouvernement du Canada, 2022). Les lacunes en matière de logement sont également plus élevées chez les Inuits qui vivent dans un logement surpeuplé à un taux de 40,1 % et de 26,2 % qui vivent dans un logement nécessitant des réparations importantes en 2021 (gouvernement du Canada, 2022). L'accès à l'eau potable demeure un obstacle persistant et systémique à l'égalité pour les peuples autochtones du Canada. Au moment de la rédaction du présent document, en janvier 2023, 29 collectivités des Premières Nations sont actuellement touchées par 33 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable (gouvernement du

Canada, 2017). La vie dans de mauvaises conditions de logement, comme des maisons surpeuplées, des moisissures ou des défauts de structure, est associée à la propagation de maladies infectieuses et respiratoires, de maladies chroniques, de blessures et de problèmes de santé mentale (gouvernement du Canada, 2022). Parmi les femmes et les personnes de diverses identités de genre, dans une étude de 2021 de Schwan, K et coll., plus de 75 % ont déclaré être des survivantes de mauvais traitements ou de traumatismes, 27,8 % ont vécu des expériences de participation à la protection de l'enfance et plus de 10 % ont vécu des expériences de traite (45). Il a été démontré que la précarité du logement, la toxicomanie, les antécédents de violence, la maltraitance des enfants, l'isolement et la maladie mentale augmentent tous la probabilité d'être ciblés par les trafiquants (Baird, McDonald et Connolly, 2019, 9; gouvernement du Canada 2022, 8).

COUPURE DES LIENS AVEC LA TERRE ET DE LA COMMUNAUTÉ :

Les Autochtones, en particulier ceux qui vivent dans des régions éloignées du nord, sont plus susceptibles de vivre entre plusieurs collectivités pour l'éducation, l'emploi, les soins médicaux et d'autres services. 44,3 % des Autochtones au Canada vivent dans les grands centres urbains, ce qui signifie que 53,7 % d'entre eux vivent dans des collectivités plus petites, rurales ou éloignées, dans des réserves ou dans les régions du Nord (gouvernement du



Canada, 2022). L'écart statistique quant à la proportion de la population autochtone vivant entre plusieurs communautés est attribuable au Recensement de la population, qui ne tient compte que de la résidence habituelle d'une personne. La migration des Autochtones vers les centres urbains peut contribuer aux inexactitudes du recensement (Rotondi et coll., 2017, 7). Une étude réalisée auprès de la population autochtone de Toronto a révélé que le recensement canadien de 2011 sous-estimait la taille de la population autochtone de Toronto par un facteur de 2 à 4 (Rotondi et coll. 2017, 2). Le déplacement des peuples autochtones de leurs communautés d'origine peut également se produire en raison de facteurs environnementaux, de changements climatiques, de l'industrie pétrolière ou minière et de l'accès à l'eau potable, où ils peuvent être relocalisés dans de grands centres urbains, habituellement beaucoup plus au sud de leurs communautés d'origine. Non seulement la réinstallation non consensuelle place une personne dans un environnement inconnu, isolée et éloignée de sa collectivité et de ses systèmes de soutien culturel, mais les régions urbaines posent également des risques plus importants pour la TP. Les Autochtones vivant dans les grands centres urbains étaient environ deux fois plus susceptibles que leurs homologues non autochtones d'avoir été victimes d'un crime violent en 2019 (9,7 % contre 4,2 %) (gouvernement du Canada, 2022). Les taux plus élevés de crimes violents, la pauvreté, les problèmes de consommation de substances et la proximité des trafiquants

dans les centres urbains contribuent à accroître la vulnérabilité des FFPBTDIG autochtones et la TP.

Les facteurs susmentionnés, qui feront l'objet d'une enquête plus approfondie, sont des circonstances imposées aux peuples autochtones par le gouvernement du Canada et d'autres partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux.

RÉPONSE DU CANADA QUANT À LA TP :

En 2019, le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du gouvernement du Canada a publié un Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes (2019-2024) (gouvernement du Canada, 2019). Ce plan visait à renforcer la réponse du Canada à la violence en milieu familial et à lutter contre la violence fondée sur le sexe en augmentant le financement accordé aux organisations de première ligne, en sensibilisant les gens au moyen de campagnes ciblées, notamment avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), et apporter des modifications au Code criminel pour améliorer les efforts de criminalisation. Le document reconnaissait la nécessité d'une approche pangouvernementale, d'un partenariat et d'une coordination entre les partenaires fédéraux. L'approche du gouvernement fédéral en matière de prévention de la traite de personnes est axée sur une sensibilisation accrue du public, l'amélioration de la coordination policière et l'intervention en cas de menaces d'activités criminelles nationales



et internationales. Il convient de souligner que les causes de la TP prennent presque deux fois plus de temps que les autres causes avec violence devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes (gouvernement du Canada, 2022). Le temps considérable que les victimes doivent passer en cour avec leur trafiquant s'ajoute aux obstacles auxquels les FFPBTDIG autochtones font face lorsqu'ils demandent l'aide de la police. En plus de la longueur excessive des causes portées devant les tribunaux, la plupart des causes la TP sont rejetées, libérées, suspendues ou retirées et sont moins susceptibles d'entraîner une décision de culpabilité que les accusations d'infraction avec violence (gouvernement du Canada, 2022). Le Canada ne permet pas à la police d'inclure l'origine ethnique de toute personne impliquée dans le crime, ce qui signifie qu'il est difficile de découvrir les expériences des FFPBTDIG autochtones.

En 2000, les Nations Unies ont créé un protocole pour prévenir, supprimer et punir la TP. Depuis, le gouvernement canadien a pris des mesures pour s'attaquer au problème de la TP au niveau fédéral. Par exemple, il y a eu des mises à jour au Code criminel, des ajouts à la Loi sur

l'immigration et la protection des réfugiés et une modification au Code criminel pour poursuivre les Canadiens pour traite de personnes à l'extérieur du Canada. Malgré ces mesures, il reste une myriade de problèmes intergouvernementaux au Canada qui créent des échappatoires pour les trafiquants et perpétuent la violence à l'endroit des FFPBTDIG autochtones. Au Canada, plusieurs ordres de gouvernement et ministères participent à la prévention et à la lutte contre la TP, mais aucun n'est spécifiquement responsable de cette question à l'échelle nationale. Les ministères fédéraux qui participent à l'intervention du Canada en matière de traite de personnes comprennent la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Justice Canada et Sécurité publique Canada. Les problèmes liés aux échappatoires intergouvernementales sont appelés « querelles de compétence », ce qui entraîne une lacune dans les services et les droits (MMIWG2SLGBTQQIA+ National Action Plan, Urban Path to Reclaiming Power and Place, Regardless of Residency, 2021, 24). Les échappatoires intergouvernementales peuvent être éliminées grâce à des changements organisationnels au niveau fédéral et à la collaboration entre tous les ordres de gouvernement.



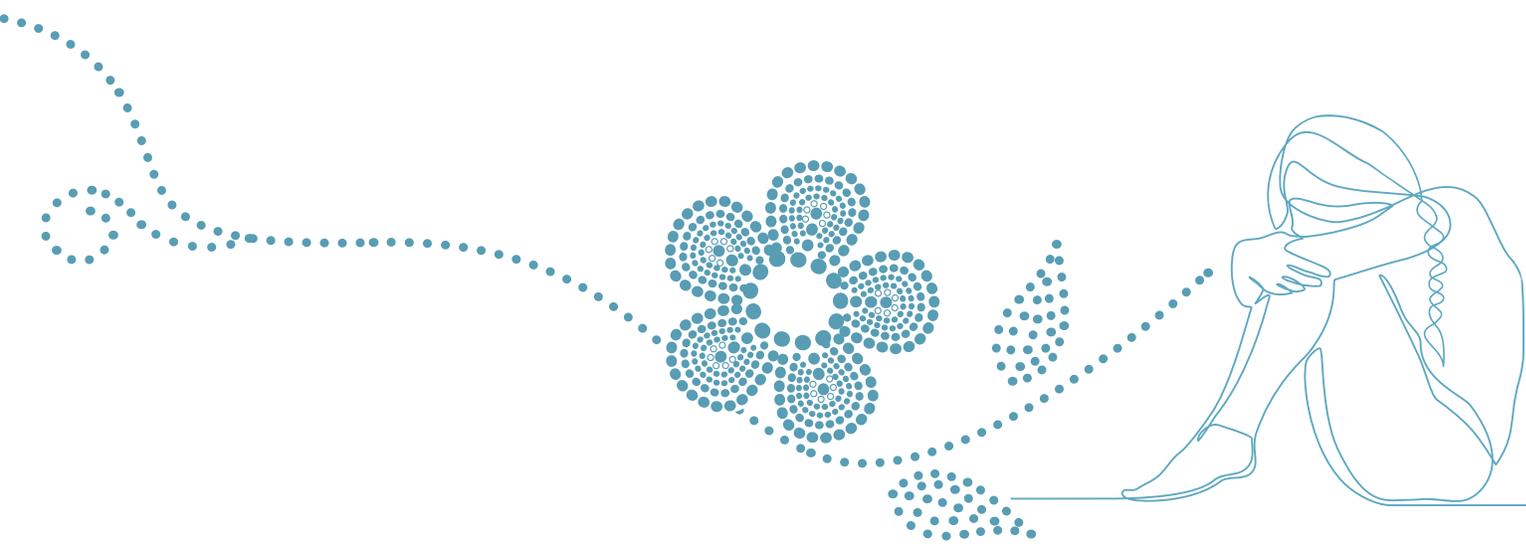
Dans le contexte de l'élimination de la violence familiale et de la violence contre les FFPBTDIG autochtones, toutes les administrations doivent adopter des approches créatives et travailler ensemble pour combler les lacunes causées par les querelles de compétence (MMIWG2SLGBTQQIA+ National Action Plan, Urban Path to Reclaiming Power and Place, Regardless of Residency, 2021, 24). Les droits à la sécurité sont transférables et doivent être respectés, peu importe la province ou le territoire.

SECTION II : OREILLES VERS LE SOL

Tout au long du processus d'entrevue, nos participants ont exprimé des sentiments semblables. Nous avons rassemblé quatre thèmes.

LES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES CRÉENT DES VULNÉRABILITÉS POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LA TP :

Au cours de nos entrevues avec les participants, chacun d'eux a révélé que bon nombre des problèmes intergouvernementaux au sein du PT qui sont liés au génocide des FFBTADA+ sont enracinés dans l'oppression systémique des FFPBTDIG autochtones. Les participants ont prétendu que les institutions dirigées par l'État comme le système de protection de l'enfance, le système pénal (y compris la police) et le manque de logements sûrs et abordables créent des circonstances où les peuples autochtones sont plus vulnérables à l'expérience de la TP. Des préoccupations constantes ont été soulevées au sujet de la façon dont le système de protection de l'enfance et le manque de lien avec la famille font en sorte qu'il est difficile pour les enfants d'être suivis et facile pour les trafiquants de les recruter.



De cette façon, nos participants ont indiqué que ces institutions fonctionnent comme des outils du colonialisme et que nous pouvons comprendre le colonialisme comme une manipulation. Lorsque l'État retire des enfants de leur famille, de leur collectivité et de leur culture par l'entremise du système de protection de l'enfance, les forçant à se déplacer pour aller à l'école afin d'avoir accès à des soins de santé, cela signifie que les enfants peuvent chercher un lien ou un soutien. Toutefois, sans les conseils ou les soins de leur famille, ils peuvent être vulnérables aux prédateurs et aux trafiquants.

PARTICIPANT A

Ils viennent de différentes communautés, et parfois ils ont eu de 10 à 20 stages [de protection de l'enfance] avant de venir nous voir. Parfois, il faut presque faire un suivi pour trouver d'où viennent les jeunes, quels services ils ont reçus et quels services leur conviennent. Parfois même pour comprendre leur indigénéité. Bien souvent, nous recevons des documents pour les gens qui ne sont pas considérés comme des Autochtones lorsqu'ils sont autochtones. Je pense que c'est un énorme problème, et c'est ce que je constate le plus, tout comme l'incohérence dans les rapports et la communication.

PARTICIPANT B

Ils s'attaquent aux vulnérabilités, n'est-ce pas? Donc, ils cherchent ce qui est vulnérable. Nous savons que les femmes et les filles autochtones sont probablement les plus vulnérables de notre société. Elles fréquentent des foyers de groupe. Plus récemment, avec la COVID-19, ils les ont attirés en ligne et leur ont dit tout ce qu'ils voulaient entendre à ce moment-là.

Je pense que la police ne fait pas un assez bon travail. Nous essayons de l'éduquer, mais ce n'est pas un travail facile. Elle travaille en vase clos. Je suis étonné du nombre de fois où j'ai appelé la police pour parler de diverses choses. Et ils me disent : « Eh bien, ce n'est pas mon département ». Pourquoi êtes-vous la police alors?

PARTICIPANT C

Je pense que lorsque vous vivez l'isolement (sur les plans relationnel, culturel et autre) et que vous êtes isolé, je pense que ce que je vois, c'est que les gens cherchent vraiment ce lien.



LE SYSTÈME CANADIEN DE JUSTICE PÉNALE NE SIGNIFIE PAS QU'IL FONCTIONNE DANS LES CAS DE TRAITE DE PERSONNES :

Les participants ont indiqué collectivement que la façon dont le système de justice pénale est actuellement conçu est inefficace pour prévenir ou traiter les problèmes de la TP pour les FFPBTDIG autochtones. Les participants ont indiqué qu'il y a un débordement de données sur la criminalisation par le système de justice, ce qui est très déconnecté de ce dont les survivants de la TP ont besoin, comme le soutien, la sécurité, l'autodétermination et le rétablissement du lien avec la famille. Non seulement il y a des échappatoires dans le système que les trafiquants connaissent et utilisent à leur avantage, mais il y a souvent la criminalisation des victimes qui empêche les survivants de demander de l'aide. De plus, il y a de nombreux problèmes omniprésents liés aux services de police au Canada, et les participants ont indiqué qu'il est difficile pour les organisations de maintenir des relations avec la police. Certaines des raisons pour lesquelles il est difficile d'inclure le lien profond entre le colonialisme et la création de la police, et les victimes sont souvent aussi poursuivies, et il n'y a aucune incitation à s'impliquer avec la police; de plus, ils ont reconnu qu'en raison de ce lien, les FFPBTDIG autochtones sont plus susceptibles de se méfier de la police et ne sont pas à l'aise de se manifester. Enfin, nous avons appris qu'il y a de nombreux obstacles au soutien des survivants en raison des déconnexions intergouvernementales au sein des services de police; les survivants

peuvent être plus en danger lorsqu'ils communiquent avec la police parce qu'ils peuvent devoir retourner dans le territoire où la traite a eu lieu.

PARTICIPANT A

J'ai l'impression que, bien souvent, nous nous demandons qui peut être une victime et qui obtient ce soutien. Lorsque nous avons cette idée de la victime, nos services sont conçus pour cette personne.

Nous voyons des survivants qui sont poursuivis, mais à ma connaissance, ils sont censés être protégés contre les crimes qu'ils ont peut-être commis pendant qu'ils étaient exploités. Mais je ne vois pas toujours cela se produire, que ce soit comme porter des armes, faire du trafic de drogue ou recruter d'autres femmes. Surtout pour les Autochtones, car ils ne correspondent pas à ce que la police considère comme la victime parfaite.

Souvent, lorsque nous parlons de la traite de personnes, nous sommes déconnectés des besoins des survivants.





PARTICIPANT C

Aucun d'entre nous ne peut le faire seul. Il est presque impossible de maintenir une relation significative avec un service de police à l'extérieur de London (où il y a une unité de lutte contre la traite de personnes) et peut-être avec le détachement de la Police provinciale de l'Ontario qui se spécialise en matière de TP. Une partie du problème réside dans le temps, mais je pense aux femmes que j'ai défendues et qui ont vu des choses se produire dans de petites administrations, ou peut-être dans la Police provinciale de l'Ontario ou dans de très petits services de police, et qui ne comprennent pas ce qu'est la traite de personnes ou qui n'ont pas d'unités spécialisées et qui ne l'obtiennent pas légitimement.

Pour ce qui est des partenariats, j'estime qu'il faut faire quelque chose au niveau des services de police. Je sais aussi que beaucoup de victimes de violence familiale ne veulent rien savoir des services de police. Une partie de la stratégie repose sur l'hypothèse erronée selon laquelle

notre système de justice peut protéger et soutenir adéquatement les victimes.

Si une survivante se manifeste et veut dénoncer, bien sûr, la traite de personnes, elle est souvent déplacée, je veux dire, parfois je vais voir des filles qui ne savent même pas nécessairement où elles sont. Par exemple, s'ils s'adressent à nous, ici à London, mais que le trafic a peut-être eu lieu à St Catharines ou à Niagara Falls, il peut être compliqué et intimidant, vous savez? Surtout, si une femme s'engage ici et se fait dire essentiellement : « Oh, eh bien, cela ne s'est pas produit à London, alors vous devez retourner à St Catharines ou à Niagara Falls (pour vous présenter à la police) ». Naturellement, beaucoup d'Autochtones ne font pas nécessairement confiance à la police. Ils ont 150 ans de raisons de ne pas faire confiance à la police. Naturellement, beaucoup d'Autochtones ne font pas nécessairement confiance à la police. Ils ont 150 ans de raisons de ne pas faire confiance à la police. Naturellement, beaucoup d'Autochtones ne font pas nécessairement confiance à la police. Ils ont 150 ans de raisons de ne pas faire confiance à la police.



LE TRAVAIL DE PREMIÈRE LIGNE COMME MEILLEURE FORME DE PRÉVENTION ET D'ACTION IMMÉDIATE :

Nos participants ont indiqué qu'ils croient que les efforts déployés en première ligne sont les meilleures stratégies pour faire face à la TP. Cependant, ils ont également indiqué qu'ils font face à plusieurs défis qui les empêchent de faire leur travail de leur mieux. Parmi ces défis, mentionnons le manque de financement ou de soutien de la part de tous les ordres de gouvernement. Les personnes interrogées ont indiqué que les besoins des organisations de première ligne sont largement négligés au profit d'une augmentation du financement de la police. Un autre thème émergent était l'établissement et le maintien de partenariats au sein de leur administration et au-delà. Ils ont également indiqué que le manque de partenariats crée actuellement des défis qui touchent de façon disproportionnée les FFPBTDIG autochtones.

PARTICIPANT A

Je pense qu'il y a un fossé énorme lorsqu'on est sur le terrain. On entend parler de toutes les politiques, etc., puis on va en personne, et on a des défenseurs extraordinaires qui essaient vraiment de paver la voie, quand on est sur le terrain, on se dit qu'il faut aider!

Parfois, c'est épuisant. Et je pense que c'est aussi la raison pour laquelle on perd le contact avec ce qui se passe au niveau fédéral. Il est parfois difficile de contribuer à ce genre de discussion, parce que cela semble bien beau, mais comment pouvons-nous vraiment mettre cela en pratique? Je reviens à la question du financement et de l'éducation.



PARTICIPANT B

Il faut que cela se répercute sur les organisations comme la nôtre qui savent quoi faire avec l'argent, qui peuvent créer des maisons d'hébergement et d'autres mesures de soutien et services. Parce qu'à l'heure actuelle, nous fonctionnons avec très peu de moyens.

PARTICIPANT C

Aucun d'entre nous ne peut le faire seul. Nous devons prioriser les partenariats au sein de notre collectivité et dans la région environnante.

Je pense que c'est une combinaison de tant de facteurs qui se recourent en termes de vulnérabilité. C'est pourquoi je trouve frustrant que les hommes qui achètent ces filles et ces femmes ne soient presque jamais examinés. Je pense que nous légitimons absolument le droit des hommes au corps des femmes et des filles.

LA NÉCESSITÉ D'ASSURER LA
SÉCURITÉ DANS TOUS LES
DOMAINES :

Nos participants ont exprimé leur frustration à l'égard de la prestation de services de première ligne sécuritaires et appropriés pour les personnes touchées par la TP. Des problèmes comme la limite d'âge pour la participation à la protection de l'enfance, la surutilisation des refuges pour sans-abri et des hôtels/motels, la pénurie de logements temporaires convenables pour les victimes et de places pour les fournisseurs de services afin qu'ils puissent rencontrer les personnes touchées par la TP sont courants en raison du manque de services appropriés. Les hôtels sont souvent utilisés comme solution temporaire pour loger les victimes; cependant, les hôtels et les motels sont reconnus comme étant problématiques et sont des outils courants exploités par les trafiquants. En raison du manque de services et de financement pour offrir des espaces sûrs aux personnes fuyant la TP, en particulier aux jeunes, les organisations doivent souvent compter sur des méthodes dangereuses, comme l'utilisation d'entreprises publiques comme les motels et les hôtels où les trafiquants sont actifs. En effet, l'instabilité du logement et le manque de satisfaction des besoins fondamentaux font des FFPBTDIG autochtones des cibles de trafiquants.



PARTICIPANT A

La crise du logement. C'est un autre problème. Il n'y a pas de place pour eux dans les foyers d'accueil. Il n'y a pas de place pour eux dans les foyers de groupe, et ils sont placés dans des hôtels. Donc, vous prenez ce jeune qui a des besoins complexes, qui a été victime de la traite, et vous le mettez dans un motel.

Il y a des jeunes qui sont vraiment jeunes et qui sont victimes de la traite, et il est très difficile de trouver un endroit pour eux dans la collectivité.

PARTICIPANT B

Donc, la sécurité est toujours la première chose importante. Et je suis heureux que vous ayez dit cela. Parce que, vous savez, ce n'est pas

toutes ces femmes et ces filles qui veulent s'éloigner de leur trafiquant. C'est parfois le point de départ.

La SAEO vient donc d'obtenir le pouvoir d'appréhender un jeune de 16 ou 17 ans pendant 12 heures, et l'intention est simplement de le sortir de la situation et de lui dire : « Qu'est-ce qui se passe? Pouvons-nous vous aider? » Le problème, c'est que si vous étiez un employé de la SAE, où emmèneriez-vous cet enfant? Parce que l'appel va arriver à deux, trois ou quatre heures du matin, pour aller dans un Tim Hortons parler de ce genre de choses. Nous n'avons pas d'espaces sûrs.

PARTICIPANT C

Souvent, les refuges ne sont pas l'endroit le plus sûr pour les femmes et les filles qui ont été victimes de la traite. Cela peut aussi représenter un danger pour les autres personnes qui sont dans le refuge. C'est donc vraiment complexe. Vous savez, il y a beaucoup de complexités dans l'expérience, ce qui, à mon avis, en dit long sur l'ampleur du traumatisme.

Il se peut que cette femme ne se soit jamais présentée de nouveau pour obtenir cette information, n'est-ce pas? Donc, même lorsque nous avons des gens qui font un excellent travail, je pense que l'autre chose, c'est qu'il faut parfois reconnaître qu'il y a des survivants pendant si peu de temps, parce qu'il y a de la peur. Même s'ils s'en échappent, la vie de leur famille est menacée là-bas. C'est tellement complexe.

Je sais que lorsque la police travaille à la TP et qu'elle a une fille de 16 ans qui n'a nulle part où aller, la dernière chose qu'elle veut, c'est de la mettre à l'hôtel, pour des raisons évidentes, n'est-ce pas? Ils veulent la faire venir quelque part, et elle est peut-être prête à le faire à ce moment-là, et il n'y a nulle part où les emmener.



DOMAINES PRIORITAIRES À MODIFIER :

L'un des résultats attendus de nos entrevues de recherche était d'explorer les domaines prioritaires nécessaires à une intervention immédiate et à la prévention contre la TP. Nos participants ont fait part de leur point de vue sur l'affectation des fonds, et tous ont convenu que les programmes municipaux sont ceux qui soutiennent le mieux les personnes et les familles dans leurs collectivités respectives. Néanmoins, ils sont tous sous-financés par rapport au besoin de meilleurs services. L'éducation et la sensibilisation du public à l'égard de la TP ont été mentionnées par tous les participants, qui ont souligné le manque de compréhension du public à l'égard de la TP au Canada en raison des représentations des médias et de la complexité de la TP. La TP est présente dans presque toutes les régions du Canada. Cependant, il peut être « invisible » ou passer inaperçu, et les appels à l'aide peuvent être traités de façon stigmatisante ou négative par des pairs, des professionnels et des membres de la famille. Étant donné qu'il s'agit d'un enjeu commun et enraciné, nos répondants ont insisté sur l'importance de sensibiliser le public à l'intention de tous les Canadiens afin de mieux soutenir les personnes à risque de la TP et d'améliorer leur compréhension du soutien non stigmatisé à fournir aux survivants. Une éducation et une sensibilisation adéquates peuvent aider à empêcher que la TP passe inaperçue, à interrompre le processus de traite et à créer de meilleures politiques et procédures pour les professionnels qui traitent des cas de la TP. La Ligne d'information nationale sur la santé et

la sécurité au travail est un service bien connu qui a été louangé par toutes nos personnes interrogées pour sa sécurité, son anonymat et son utilité parce qu'il a une portée nationale plutôt que provinciale.

PARTICIPANT A

[Le changement municipal est le plus important] parce que je pense qu'ils font un excellent travail de sensibilisation du public et qu'ils travaillent avec ces droits dans leur communauté pour développer ces réseaux de soins. Mais il faut que le gouvernement fédéral réagisse. Il faut qu'il le fasse. C'est de là que vient l'argent. Parce qu'il s'agit d'un problème national... Il faut donc des fonds nationaux. Mais il faut des réponses provinciales et locales. Dans les services traditionnels, ils essaient beaucoup d'atteindre un quota ethnique (pratique du tokénisme). Pas vraiment d'écoute. C'est comme cocher une case. Vous savez, nous l'avons fait, nous avons écouté cette personne, nous l'avons fait, mais comment faites-vous pour la tenir responsable? Il faut qu'il y ait plus de cohésion, si vous voulez, sinon il n'y aura pas de changement. Parce que ce ne sont pas les organisations autochtones qui doivent faire tout ce travail difficile. Il faut une communauté. Je ne sais pas d'où vient ce changement. Peut-être faudrait-il tenir les organisations plus traditionnelles responsables de qui vous employez, des politiques que vous avez et de la façon dont vous les mettez en œuvre.



PARTICIPANT B

Je pense que le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative parce qu'il a l'argent. Et je pense qu'il devrait donner des directives à la province. Ensuite, je pense que la province devrait donner l'argent aux ressources communautaires qui ont fait leurs preuves pour soutenir les femmes et les filles. Quand je pense aux femmes et aux filles autochtones, je pense qu'il faut accorder une priorité spéciale à ces organismes, à ces groupes, peut-être même à des groupes lâches qui n'ont pas encore de nom ou de visage, mais qui aident les femmes et les filles, je pense qu'ils doivent s'assurer qu'on leur accorde la priorité.

Nous savons que lorsqu'une personne est victime de la traite, il peut s'agir d'un concierge, d'une femme de chambre, d'un enseignant, d'un frère ou de n'importe qui à qui elle divulgue d'abord, et si cela ne donne pas lieu à une réaction positive, elle ne divulguera peut-être plus jamais. Et elle pourrait tout simplement revenir à cela, et qui sait ce qui se passera par la suite? L'éducation est donc très importante.



PARTICIPANT C

Je pense que c'est sur le plan de la prévention que nous devons entendre l'opinion des peuples autochtones à ce sujet. Nous avons besoin de leur contribution au système de justice pénale. Notre comité des survivants nous a appris que notre système de justice pénale ne signifie pas justice pour un très grand nombre de victimes, mais revictimisation, déception des institutions et des gens qui disent vouloir les sauver et les aider. Ensuite, ils sont encore plus touchés, et de façon importante. Je pense qu'il s'agit d'amplifier leur voix, de recueillir ces histoires, de recueillir cette information, et de vraiment pousser « Notre peuple représente la moitié des victimes de la traite de personnes à des fins sexuelles, mais nous n'avons pas de maison d'hébergement, nous n'en avons pas assez ou nous n'avons pas reçu la bonne part du gâteau. »

Une bonne chose qui est ressortie de la stratégie, c'est la ligne d'information nationale sur la traite de personnes. Notre groupe de survivants l'a mentionné également. C'est beaucoup moins effrayant parce qu'ils peuvent faire un rapport anonyme, ils peuvent donner des conseils, ils n'ont plus jamais besoin de parler à quelqu'un. Cela peut être une sorte de trempette dans le système de justice pénale sans avoir à intervenir directement. Donc, je pense que c'est très bien. Personnellement, j'aimerais beaucoup connaître les résultats de cette ligne téléphonique. Mais le fait qu'il s'agisse d'une ligne téléphonique nationale est très important, car il n'y en a pas pour toutes les provinces, ce ne serait pas utile.



SECTION II : OREILLES VERS LE SOL

Tout au long des entrevues, nos participants ont partagé leurs histoires et les défis de ceux qui soutiennent les survivants de la TP en première ligne. En raison des difficultés de recrutement, nous n'avons pas pu interviewer d'experts qui travaillent dans une perspective politique. Cependant, les enjeux dominants soulevés reflètent les enjeux intergouvernementaux cernés dans le cadre de l'enquête et dans le cadre du savoir universitaire et des conversations informelles au sein de nos réseaux professionnels. Pour cette discussion, nous réitérerons les défis intergouvernementaux, en indiquant quels ministères sont responsables du secteur préoccupant et en les reliant à la façon dont ces questions ont été réclamées dans le cadre de l'enquête. Enfin, nous formulerons des recommandations fondées sur les appels à la justice dans le cadre de l'enquête et sur la façon dont les différents ministères et administrations peuvent travailler ensemble pour régler les problèmes liés à la TP.

CONDITIONS DE VULNÉRABILITÉ CAUSÉES PAR LE COLONIALISME :

La première question soulevée par les participants portait sur la façon dont les institutions gouvernementales aux racines coloniales profondes, comme la protection de l'enfance, créent fondamentalement des conditions dans lesquelles les FFPBTDIG autochtones sont plus vulnérables à l'expérience de la TP.

De plus, la façon dont ces institutions sont établies (à l'échelle régionale, municipale, provinciale et fédérale) crée des défis intergouvernementaux qui deviennent particulièrement problématiques compte tenu des circonstances uniques et des qualités dangereuses de la TP. En effet, les politiques et les pratiques actuelles en matière de protection de l'enfance sont enracinées dans les efforts coloniaux visant à assimiler les peuples autochtones et à réaliser un génocide culturel. Nos participants ont donné des exemples de pratiques actuelles de prise en charge d'enfants qui font des enfants autochtones des cibles idéales et qui les rendent vulnérables aux trafiquants. Par exemple, lorsque les enfants sont envoyés dans des foyers d'accueil ou des foyers de groupe, ils sont souvent déconnectés de leur famille, de leur communauté et de leur identité culturelle. Sans liens et relations solides, les enfants risquent d'être exploités par les prédateurs et les trafiquants. Comme le système de protection de l'enfance est cloisonné d'un bout à l'autre du Canada, il peut être difficile de suivre les enfants qui traversent les frontières et les territoires. En l'absence de stratégies claires pour partager les connaissances entre les ministères, les enfants ne sont pas soutenus et peuvent être exposés à plus de violence et de risques. Leur identité culturelle peut également être perdue dans ce processus. Leur identité culturelle peut également être perdue dans ce processus, un peu comme ce qui a été vu pendant la rafle des années 60 et ce que les défenseurs appellent maintenant la rafle du



millénaire (Sinclair, 2007, 66). Le manque de communication et de collaboration est semblable, mais inextricablement lié au génocide des FFBTADA+. Les problèmes intergouvernementaux de l'enquête reflètent les différends stratégiques et le manque de coopération (Reclaiming Power et Place, 2019, vol. 118) que nos participants ont relevés dans le cadre de cette enquête.

De même, nos participants ont indiqué que le manque de refuges et de logements sûrs appropriés pour les survivants de la traite de personnes crée des problèmes pour ceux qui cherchent à s'échapper de la traite de personnes. La crise du logement au Canada touche de façon disproportionnée les peuples autochtones (gouvernement du Canada, 2022). De plus, les FFBTDIG autochtones sont moins susceptibles d'avoir accès aux refuges ordinaires, aux haltes-accueil, aux espaces publics ou à d'autres services propres aux sans-abri et sont plus susceptibles de dépendre de soutiens relationnels, précaires et dangereux pour survivre (Schwan et coll., 2020). En raison du traumatisme qu'elles ont subi pendant qu'elles souffraient de la TP, les survivantes doivent faire face à un certain nombre de défis psychosociaux, y compris la précarité du logement. L'Enquête pancanadienne sur le logement et l'itinérance chez les femmes a révélé qu'une femme en situation d'itinérance sur 10 déclare participer à des activités de la TP (Schwan et coll., 2021, 45). Les organismes de première ligne qui cherchent des solutions

de logement appropriées pour leurs clients ont de nombreux défis à relever pour trouver des logements appropriés pour les survivants. Nos participants ont indiqué que la pénurie de logements disponibles est particulièrement problématique pour les survivants de la TP et que, par conséquent, les organisations comptent sur des méthodes dangereuses, comme le recours à des entreprises publiques comme des motels ou des hôtels où les trafiquants sont actifs. « Certains refuges refusent les victimes de la traite parce qu'ils croient que les dangers seront plus grands que ceux associés à la violence conjugale. De plus, les victimes de la traite peuvent se voir refuser l'accès à d'autres refuges parce qu'elles n'ont pas été victimes de violence conjugale (Richard-Guay et Hanley, 2014). Les survivants de la traite de personnes ont besoin d'une attention particulière pour avoir accès à un logement sûr et abordable qui ne figure pas dans les registres des logements sociaux. Les survivants de la TP devraient non seulement être exemptés des longues listes d'attente pour un logement subventionné par le gouvernement, mais il est également essentiel que des initiatives de logement adaptées aux traumatismes et culturellement sécuritaires soient créées, en particulier pour les personnes touchées par la TP.

Le ministère fédéral responsable des choix politiques et procéduraux en matière de protection de l'enfance et de bien-être des enfants est le ministère de la Famille, des Enfants et du Développement social. En



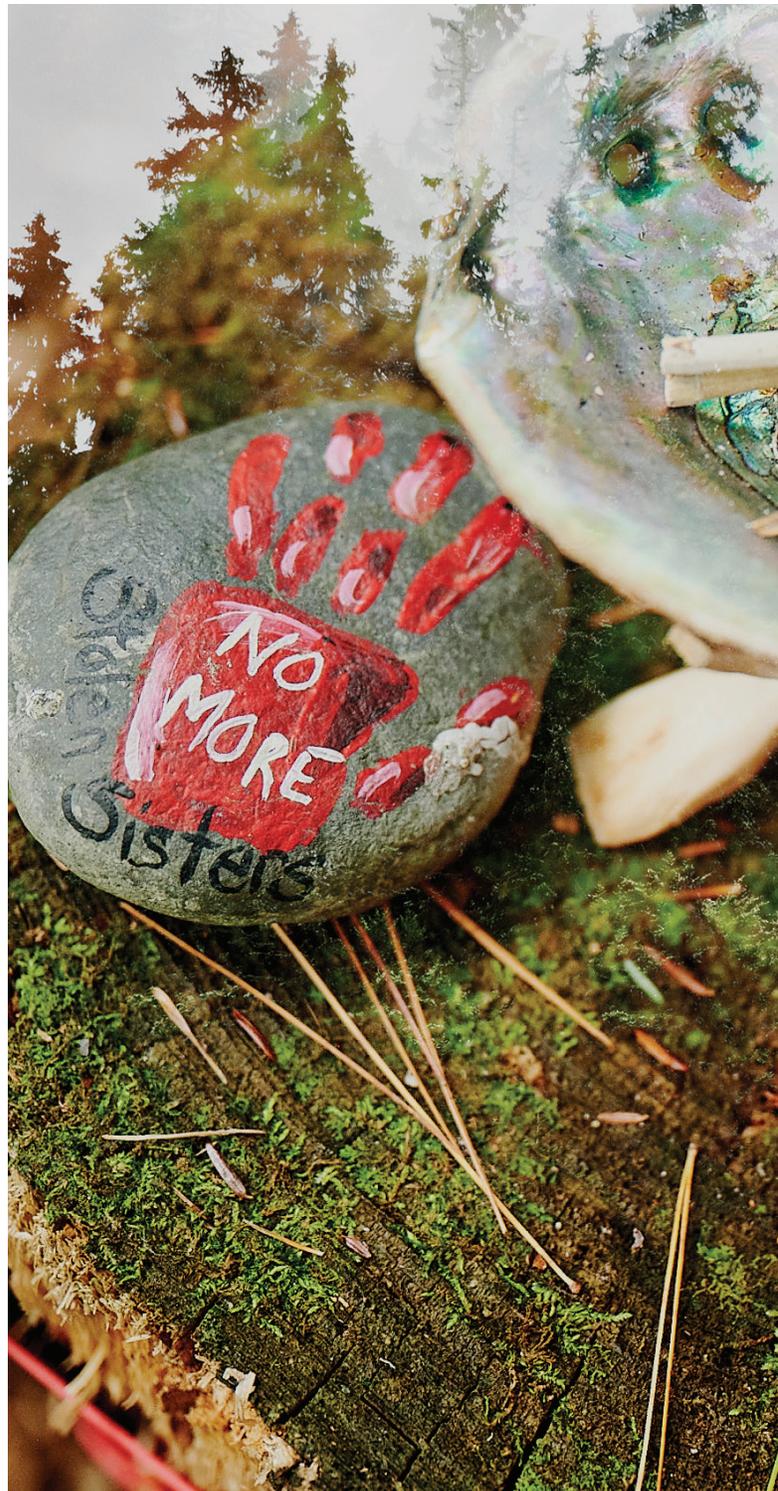
2016, le Ministère a officiellement reconnu qu'il avait fait preuve de discrimination à l'égard des enfants autochtones pris en charge par le gouvernement (Ma et coll., 2019, 210), mais qu'il n'avait pas encore abordé ces problèmes de façon concrète. Blackstock, 2007) déclare que « le gouvernement fédéral est au courant du nombre record d'enfants des Premières Nations pris en charge, qu'il sait que la seule raison pour laquelle les enfants des Premières Nations sont surreprésentés dans les services de protection de l'enfance est la négligence alimentée par la pauvreté, les logements insalubres et l'abus de substances, et il reconnaît que l'approche de financement fédéral contribue au taux de croissance des enfants pris en charge » (p. 76-77). En effet, bien que ces déclarations et ces changements de politique aient été apportés au niveau fédéral, les lois et les règlements sont actualisés et exécutés au niveau provincial. Les différences philosophiques et tangibles

entre les provinces peuvent être vastes et dépendre des ressources et du contexte politique et géographique de chaque province. Ces différences deviennent importantes dans le contexte de la TP et du mouvement qui en découle. Dans le cas des enfants qui sont pris en charge par le système de protection de l'enfance, qui sont ancrés dans une province donnée et qui vivent ensuite la TP où ils pourraient potentiellement traverser les frontières provinciales, il y a très peu de mécanismes et de procédures pour les reconnecter à un nouvel endroit. De plus, nos participants ont indiqué que lorsque des changements de politique sont apportés au niveau fédéral ou provincial, il peut y avoir un écart important dans la façon dont les politiques touchent les municipalités et les collectivités. Ce qu'il faut, c'est améliorer la communication et la transparence entre les ordres de gouvernement et au sein de ces administrations.



MANQUE DE COOPÉRATION ET DE COMMUNICATION DE LA POLICE À TOUS LES NIVEAUX :

La nature fragmentée de la compétence policière au Canada et les structures qui divisent les responsabilités municipales, régionales, provinciales, fédérales et internationales créent et maintiennent des échappatoires qui perpétuent les problèmes liés à la TP. La nature de ce travail signifie que la police travaille souvent en vase clos et est limitée par les procédures et les politiques du ministère. Au cours des trois dernières décennies, il y a eu de plus en plus de demandes d'approches plus intégrées des services de police, et la reconnaissance de l'importance des procédures et d'une technologie adéquate de partage de l'information s'est accentuée (Bichard, 2004, 129). Toutefois, Sanders et Henderson (2021) ont constaté que les divisions profondément enracinées dans les protocoles et les pratiques empêchent l'adoption de technologies et de bases de données d'échange d'information. Nos participants étaient d'avis que le manque de coopération a de graves répercussions sur les survivants de la TP en raison du mouvement associé à la traite. Par exemple, nous avons entendu parler des défis que pose le fait d'essayer de soutenir des personnes qui ont traversé les frontières municipales et provinciales et qui tentent de travailler avec la police. On dit souvent aux survivants qu'ils ne peuvent pas recevoir de soutien parce que les crimes ne se sont pas produits dans un



territoire en particulier. De plus, on peut dire aux survivants qu'ils doivent retourner dans la région où la traite a commencé. En effet, parce que les ministères n'ont pas de stratégies de coopération ou de collaboration, les survivants peuvent faire face à des circonstances qui mettent leur vie en danger et aux effets traumatisants du retour dans les régions où la traite a commencé. Cette fragmentation fait également en sorte qu'il est difficile pour les organisations de première ligne de travailler avec la police et de mieux soutenir leurs clients. En raison de la dépossession de terres, les communautés autochtones sont plus éloignées des centres urbains et doivent donc se rendre à des traitements

médicaux, à des écoles et à des emplois. Le manque de possibilités d'emploi, le transport et le coût élevé des besoins de base dans les collectivités autochtones rurales et éloignées facilitent les voies vers l'itinérance et les obstacles qui empêchent les FFPBTDIG autochtones de s'en sortir (Van Berkum et Oudshoorn, 2015). Cela peut mener à des FFBTADA+ ou de la TP en plus des défis à relever lorsqu'on déménage dans des zones urbaines inconnues et des risques supplémentaires de violence et de toxicomanie; la majorité, soit 86 %, des affaires de violence familiale ont été signalées dans les régions métropolitaines, comparativement à l'incidence globale des crimes de violence



dans les régions métropolitaines, qui est de 58 % (gouvernement du Canada, 2022).

Le ministère fédéral responsable de la gestion du système de justice pénale (y compris les services de police) et des services aux victimes au Canada est le ministère de la Justice. L'histoire des services de police au Canada est enracinée dans son héritage colonial et dans l'effacement des peuples autochtones. Les services de police au Canada ont été créés expressément pour assurer la police des peuples autochtones (Steckley, 2016, 56). La Police à cheval du Nord-Ouest était une force quasi militaire inspirée des forces policières britanniques. Il a été conçu pour « maintenir l'ordre » dans les régions du nord-ouest du Canada, pour contrôler les populations autochtones et métisses et pour faciliter le transfert du territoire autochtone au gouvernement fédéral avec, en théorie, une effusion de sang minimale (Bell et Schreiner, 2018, 122).

De 1894 aux années 1960, les agents des Indiens avaient le pouvoir légal de retirer de force les enfants autochtones de leur collectivité. Ils étaient étroitement liés à la police, lançant des mandats de perquisition pour les enfants qui s'étaient échappés des pensionnats et des externats (Steckley, 2016, 56). Les agents des Indiens exerçaient un énorme pouvoir sur les peuples autochtones. Ils ont fait respecter le retrait de leur droit de pratiquer leur langue, leur culture, leurs cérémonies, leur

production alimentaire traditionnelle et leur autonomie pour voyager et profiter des possibilités économiques (Steckley, 2016, 56). La fin des agents des Indiens ne signifiait pas la fin de leur influence, car le colonialisme se poursuit aujourd'hui au sein du gouvernement et du système de justice pénale du Canada. La relation tenue entre les peuples autochtones et les services de police au Canada est intrinsèquement impliquée dans les questions intergouvernementales de la TP. En raison de ce manque de confiance généralisé envers la police et de la probabilité accrue qu'ils soient criminalisés, les survivants de la traite de personnes ne se sentent pas à l'aise de communiquer avec la police pour lui fournir des renseignements sur la traite de personnes. Même si les FFPBTDIG autochtones se sont senties obligées de signaler la traite à la police, certaines régions et municipalités n'ont pas d'unités de la TP qui sont formées ou qui ont les ressources nécessaires pour soutenir les survivants de la TP. Les taux de condamnation pour les causes de la TP ne sont que de 12 %, ce qui est beaucoup moins que pour les accusations de commerce du sexe (13 %) ou de violence (48 %) (gouvernement du Canada, 2022). Cela amène les victimes à ne pas se manifester parce qu'elles savent que ce n'est pas dans leur intérêt ou pour leur sécurité. Il est courant que les victimes ne soient pas en mesure de divulguer l'identité de leur agresseur ou qu'elles ne se sentent pas à l'aise de le faire, et dans 52 % des cas de violence familiale, aucune personne accusée n'a été identifiée (gouvernement du Canada, 2022).



RUPTURE ENTRE LE SYSTÈME DE JUSTICE ET LES BESOINS DES SURVIVANTS :

La troisième question intergouvernementale présentée par nos participants est que la justice pour les survivants n'est pas possible en raison du manque de coopération entre les administrations et les ordres de gouvernement. Dans le cadre de leurs discussions, il y avait deux axes d'intervention : le financement et la criminalisation. Les participants ont fait part de divers points de vue sur l'affectation des fonds et sur le niveau de gouvernement qui devrait être responsable de la décision et de la distribution de ces fonds. Ce désaccord est principalement attribuable au manque de transparence et à la confusion quant aux ministères responsables du financement dans différents domaines. La stratégie nationale de lutte contre la traite de personnes exige également une approche pangouvernementale, mais ne présente aucune ventilation de la façon dont la responsabilité de financer et de gouverner sera divisée. Même si nos participants étaient d'avis que le financement devrait provenir de différents endroits, ils étaient d'avis que les fonds étaient détournés par la police et les organismes d'application de la loi plutôt que de ce qui est vraiment nécessaire sur le terrain. Nous n'avons pas pu trouver une ventilation complète des fonds alloués aux organisations de première ligne de la TP, et il ne serait pas possible de faire rapport sur les services de la TP de chaque organisme d'application de la loi dans le cadre de ce projet. Ce qu'il faut, c'est mettre l'accent sur la prévention, et étant donné le fort pourcentage de FFPBTDIG autochtones visées par la TP, les efforts de prévention doivent être axés sur la décolonisation. De plus, les statistiques et les données actuelles sur la traite de personnes ne sont pas disponibles, et l'ampleur réelle du problème n'est pas bien représentée. Il est essentiel d'avoir une idée exacte de qui, où et comment la TP se produit au Canada pour financer et fournir des services appropriés; par conséquent, il est primordial d'améliorer la recherche et la collecte de données en utilisant des méthodes de décolonisation.

Les affectations et les distributions de fonds pour la TP ne sont pas claires. Notre recherche de financement pour des initiatives et des programmes nationaux et provinciaux a donné très peu de résultats. Par exemple, dans le budget fédéral de 2021, il y a une référence au financement alloué à la violence fondée sur le sexe, mais nous n'avons pas trouvé de mention de la TP en particulier. Dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite de personnes, on note que la stratégie est appuyée par un investissement de 75 millions de dollars sur six ans pour « mettre en œuvre une série améliorée d'initiatives qui renforceront l'intervention du Canada et combleront des lacunes critiques ». Cependant, il n'y a pas de ventilation des volets de financement, des montants budgétisés ou des projets autres que la ligne d'assistance téléphonique nationale. Le manque de transparence du ministère de la Sécurité publique reflète la façon dont nos participants ont senti que les efforts étaient déployés pour appuyer les initiatives de la TP.



L'autre thème de notre discussion était la façon dont les mécanismes ou les outils du système de justice ne protègent pas les survivants de la TP, mais les criminalisent souvent. Nos participants qui travaillent en première ligne ont indiqué que lorsque les survivants se manifestent en quête de soutien (souvent pour obtenir un logement sûr, de la nourriture, des vêtements et un retour à la maison, à la famille et à la collectivité), les seules voies d'accès passent par la police ou les forces de l'ordre. Nos participants ont clairement indiqué que la façon dont le système de justice pénale est conçu est inefficace, car elle ne prévient ni ne règle les problèmes liés à la TP. La crainte de la criminalisation et le travail au sein du système de justice constituent un obstacle pour les personnes qui cherchent à obtenir du soutien pour la TP. C'est particulièrement le cas pour les FFPBTDIG autochtones qui, sous l'État colonial, ne sont pas reconnus ou valorisés, et ne sont donc pas considérés comme des victimes. Les Autochtones sont incarcérés à un taux disproportionné par rapport aux non-Autochtones et représentent 32 % de la population carcérale, ce taux augmentant (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2021). Les Autochtones dans les établissements fédéraux sont passés de 20 % de la population carcérale totale en 2008-2009 à 28 % en 2017-2018, alors qu'ils ne représentent que 4,1 % de l'ensemble de la population canadienne (ministère de la Justice, 2020). Lorsque des Autochtones sont arrêtés pour n'importe quel crime, ils sont jugés; ils sont plus susceptibles d'être poursuivis, de purger des peines plus longues et de passer plus de temps en isolement cellulaire (Bell et Schreiner, 2018, 118). En général, la nature de ces crimes, lorsqu'on les considère dans le contexte du colonialisme et du nombre de peuples autochtones touchés par le traumatisme intergénérationnel et la pauvreté, peut être considérée comme des crimes de survie. Dans le contexte de la violence familiale, les survivants sont souvent contraints de se comporter de façon criminelle en raison de leur manque d'autorité. En retour, ils peuvent hésiter à s'adresser à la police pour obtenir de l'aide par crainte d'être arrêtés.

Les taux de récidive et d'incarcération intergénérationnelle étant particulièrement élevés chez les Autochtones, il est clair que le système de justice est inefficace pour donner suite à leurs revendications visant à réparer les injustices envers les Autochtones. Les outils existants comme les rapports Gladue présentent de nombreux défis, comme l'obligation pour les personnes de partager des événements traumatisants qui comprennent souvent des crimes de survie qui peuvent être plus incriminants et poser des obstacles supplémentaires (Dickson et Smith, 2021, 35). La Stratégie nationale de lutte contre la traite de personnes reconnaît que des changements au système de justice sont nécessaires et soutient que des modifications au Code criminel seront apportées au cours de la période de cinq ans. La coopération et la communication entre le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique sont donc primordiales.



COMMENT LA TP EST ENCADRÉE ET DISCUTÉE DANS LE DISCOURS OU LE RÉCIT DOMINANT :

La dernière question soulevée par les participants portait sur qui façonne le discours dominant sur la traite de personnes au Canada et comment les différents ordres de gouvernement façonnent le discours sur qui est susceptible d'être victime de la traite de personnes et pourquoi. La complexité de la TP est négligée par les médias et les politiques mises en place par le gouvernement fédéral. Cela alimente un manque de compréhension de ce qu'est la TP, de ce à quoi elle ressemble, des personnes souvent impliquées et de la façon d'intervenir en toute sécurité auprès du public, créant des obstacles et amplifiant le danger pour les survivants de la TP. Une source importante du problème est que la TP au Canada est souvent considérée comme une question internationale plutôt que nationale. Toutefois, cela contribue au manque de sensibilisation à l'égard du fait que les FFPBTDIG autochtones font l'objet d'un taux de traite beaucoup plus élevé que les femmes non autochtones. Ce phénomène est fondé sur la race, et la violence fondée sur le sexe à l'égard des FFPBTDIG autochtones a été normalisée par le colonialisme. La compréhension de la façon dont l'autonomie et la plupart des droits de la personne ont été retirés aux peuples autochtones depuis le début de la colonisation révèle des tendances semblables à celles de la TP.

La TP est un enjeu qui englobe de nombreux scénarios différents; souvent, les rapports ne tiennent pas compte de tous les formulaires. L'exploitation sexuelle peut se produire même s'il n'y a pas de voyage, et une victime peut être victime de la traite à répétition à partir du même endroit. Les politiciens, les médias et les politiques gouvernementales confondent souvent travail du sexe et la TP. De cette façon, les FFPBTDIG adultes qui se livrent au travail du sexe sont réduits, infantilisés et présentés comme manquant de sensibilisation ou d'action, où le stéréotype dominant d'un criminel de sexe masculin menaçant la race persiste comme l'auteur (Durisin et Meulen, 2021, 147; Millar et O'Doherty, 2020, 35). La discussion sur le travail du sexe est souvent perçue comme controversée et soulève des croyances morales qui créent plus de tension et stigmatisent les personnes concernées. Les organisations de première ligne qui dépendent du financement externe se retrouvent coincées entre la nécessité de faire appel aux idéaux des bailleurs de fonds ou de soutenir les travailleuses du sexe, laissant certaines survivantes de la traite de personnes sans accès aux services en raison de positions morales personnelles. Comme le soutiennent Durisin et Meulen dans leur rapport de 2021, « La victime parfaite, qui a été évoquée dans les politiques fédérales et provinciales ainsi que dans les débats publics, sert donc à légitimer l'élaboration de lois nouvelles ou modifiées qui imposent de plus grandes restrictions à l'autonomie corporelle, à la liberté de mouvement des FFPBTDIG et les activités génératrices de revenus dans un contexte où les lois anti-ex



ont été jugées nuisibles » (p. 146). En 2013, la Cour suprême du Canada a statué dans l'affaire *Bedford c. Canada* que les principales lois sur la prostitution étaient inconstitutionnelles, validant ainsi les revendications de longue date des travailleurs du sexe et de leurs alliés au sujet de la nocivité des dispositions du Code criminel contre le travail du sexe (Durisin et Meulen, 2021, 149). Les efforts de lutte contre la traite de personnes deviennent des indicateurs de politiques antiprostitutions qui ont clairement été démontrées comme étant préjudiciables aux travailleurs du sexe adultes et potentiellement aux jeunes (Durisin et Meulen, 2021, 146). En effet, le virage vers l'exploitation sexuelle des enfants dans les débats sur les politiques canadiennes légitime la criminalisation continue du travail du sexe et mine les revendications des travailleuses du sexe en matière de justice sociale, économique et juridique (Durisin et Meulen, 2021, 146).

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite de personnes est dirigée par le ministère de la Sécurité publique du Canada, qui est le responsable de la politique du Canada sur les efforts de lutte contre la traite de personnes. Dans le cadre du pilier de prévention de la Stratégie nationale de lutte contre la traite de personnes du ministère de la Sécurité publique, l'un des éléments comprend des efforts pour : « accroître la sensibilisation du public à la traite de personnes et renforcer les capacités dans des domaines stratégiques afin de prévenir la traite de personnes au Canada et à l'étranger ». Les enjeux partagés par nos participants se reflètent dans les mots et les énoncés de la présente politique. Par exemple, ils affirment que la Stratégie nationale renforcera la réponse du Canada à la TP. Ce que nous avons entendu à maintes reprises, c'est qu'il est bien connu dans tous les secteurs de service et dans toutes les administrations que la TP est un problème énorme qui est en grande partie évitable et que, par conséquent, les efforts ne devraient pas être une réponse, mais plutôt une mesure proactive et préventive. Nos participants étaient d'avis que la première étape de la prévention consistait à éduquer les jeunes Canadiens et à mettre l'accent sur la violence fondée sur le sexe et la race à l'égard des FFPBTDIG autochtones. En outre, il est nécessaire de sensibiliser davantage les gens aux nuances complexes de la traite de personnes et aux structures de pouvoir qui façonnent les expériences des trafiquants. Il est essentiel de reconnaître que l'acte de traite est aussi un processus de criminalisation qui est intrinsèquement lié aux déterminants sociaux de l'accès et du pouvoir. Le secteur de l'éducation est régi au niveau fédéral par le ministère de l'Emploi et du Développement social. Par conséquent, une collaboration entre le ministère de la Sécurité publique et le ministère de l'Emploi et du Développement social est essentielle à l'élimination de la TP au Canada. De plus, dans le cadre de la stratégie, il y a un engagement à « répondre aux appels à la justice pour se réappropriier le pouvoir et le lieu, soit le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, ayant vécu la TP et l'exploitation sexuelle, ont été fortement liées aux taux disproportionnellement élevés de violence faite aux femmes et aux filles autochtones ». Cependant, plus de trois ans se sont écoulés depuis la publication de cette politique, et nos participants n'ont pas été témoins des changements nécessaires.



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En écoutant les expériences, les besoins et les préoccupations de nos personnes interrogées expertes et en utilisant une analyse comparative entre les sexes et fondée sur les distinctions, nous avons constaté de nombreux liens entre les défis de première ligne et les enjeux intergouvernementaux à chaque palier de gouvernement. Il ne sera pas facile de relever ces défis et il faudra recadrer le gouvernement de façon à améliorer la coopération et la communication. La liste que nous avons créée devrait faciliter cette transition et accélérer les appels à la justice faits il y a quatre ans. En utilisant les quatre catégories thématiques que nous avons créées à partir des réponses des participants, nous avons cerné certains appels correspondants à la justice et formulé des recommandations concrètes qui sont nécessaires pour répondre simultanément aux appels à la justice et aborder les questions intergouvernementales de la TP qui ont été exposées dans le présent document.





RÉFÉRENCES:

- Baird, Kyla, Kyla P. McDonald, & Jennifer Connolly. "Sex Trafficking of Women and Girls in a Southern Ontario Region: Police File Review Exploring Victim Characteristics, Trafficking Experiences, and the Intersection with Child Welfare." *Canadian Journal of Behavioural Science / Revue Canadienne des Sciences du Comportement* 52 (1): 8. <https://doi.org/10.1037/cbs0000151> (en anglais seulement).
- Bartlett, C., & Marshall, M. 2012. "Two-Eyed Seeing and Other Lessons Learned Within a Co-learning Journey of Bringing Together Indigenous and Mainstream Knowledge and Ways of Knowing." *Journal of Environmental Studies and Sciences* 2(4). doi:10.1007/s13412-012-0086-8 (en anglais seulement).
- Bell, Colleen, & Kendra Schreiner. "The International Relations of Police Power in Settler Colonialism: The "Civilizing" Mission of Canada's Mounties." *International Journal* 73, no. 1 (2018): 111–128. (en anglais seulement).
- Blackstock, Cindy. "Residential Schools: Did They Really Close or Just Morph into Child Welfare?" *Indigenous Law Journal* 6, no. 1 (2007): 71–79. <https://jps.library.utoronto.ca/index.php/ilj/article/view/27665>. (en anglais seulement).
- Bourgeois, Robyn. "Colonial Exploitation: The Canadian State and the Trafficking of Indigenous Women and Girls in Canada." *UCLA Literature Review* 62 (2015): 1426.
- De Shalit, Ann, van der Meulen, & Adrian Guta. "Social Service Responses to Human Trafficking: The Making of a Public Health Problem." *Culture, Health & Sexuality* 23, no. 12 (2021): 1717–1732. (en anglais seulement).
- Dickson, Jane, & Kory Smith. "Exploring the Canadian Judiciary's Experiences With and Perceptions of Gladue." *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice* 63, no. 3–4 (2021): 23–46. (en anglais seulement).
- Durisin, E. M., & E. van der Meulen. 2021. "The Perfect Victim: "Young Girls", Domestic Trafficking, and Anti-Prostitution Politics in Canada." *Anti-Trafficking Review*, no. 16 (April): 145–49. <https://doi.org/10.14197/atr.201221169>. (en anglais seulement).
- Food and Agriculture Organization of the United Nations, Action Against Hunger, Action Aid, International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, World Vision International, and Agencia Española de Cooperación Internacional. 2016. *Free, Prior and Informed Consent: An Indigenous Peoples' Right and a Good Practice for Local Communities: Manual for Project Practitioners*. New York: Food and Agriculture Organization of the United Nations. (en anglais seulement).



- Gouvernement du Canada; Affaires autochtones et du Nord. « Lever les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ». 2017. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1506514143353/1533317130660>.
- Gouvernement du Canada, Sécurité publique. 2019. « Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes 2019-2024 ». 4 septembre 2019. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2019-ntnl-strtg-hmnn-trffc/index-fr.aspx>.
- Gouvernement du Canada, Statistique Canada. 2022. « Le Quotidien – La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance ». 21 septembre 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/dq220921a-fra.htm>.
- Gouvernement du Canada, Statistique Canada. 2022. « Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021 ». 21 septembre 2022. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021007/98-200-x2021007-fra.cfm>.
- Gouvernement du Canada, Statistique Canada. 2022. « Portrait des Canadiennes et Canadiens ayant vécu en situation d'itinérance ». 14 mars 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2022001/article/00002-fra.htm>.
- Gouvernement du Canada, Statistique Canada. 2022. « La traite des personnes au Canada, 2021 ». 6 décembre 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-005-x/2022001/article/00001-fra.htm>
- Howell, T., M. Auger, T. Gomes, F. L. Brown, & A. Y. Leon. 2016. "Sharing Our Wisdom: A Holistic Aboriginal Health Initiative. *International Journal of Indigenous Health*, 11(1), 111-132. <https://doi.org/10.3138/ijih.v11i1.29061>. (en anglais seulement).
- Kaye, J. 2017. *Responding to Human Trafficking: Dispossession, Colonial Violence, and Resistance among Indigenous and Racialized Women*, University of Toronto Press. (en anglais seulement).
- Lezard Percy, Zoe Prefontaine, Dawn-Marie Cederwall, Corrina Sparrow, Sylvia Maracle, Albert Beck, & Albert McCleod. *MMIWG2SLGBTQQA+ National Action Plan: Final Report*. 2SLGBTQQA+ Sub-Working Group. (en anglais seulement).
- Lorde, Audre. *Sister Outsider: Essays and Speeches*. Berkeley, Calif: Crossing Press, 2007. (en anglais seulement).



- Ma, Jennifer, Barbara Fallon, Ramona Alaggia, & Kenn Richard. 2019. "First Nations Children and Disparities in Transfers to Ongoing Child Welfare Services in Ontario Following a Child Protection Investigation" *Children and Youth Services Review* 101: 207–216. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2019.04.010>. (en anglais seulement).
- Millar, Hayli, & Tamara O'Doherty. 2020. "Racialized, Gendered, and Sensationalized: An Examination of Canadian Anti-Trafficking Laws, Their Enforcement, and Their (Re) Presentation." *Canadian Journal of Law and Society / Revue Canadienne Droit et Société* 35 (1): 23–44. <https://doi.org/10.1017/cls.2020.2>. (en anglais seulement).
- MMIWG2SLGBTQQIA+ National Action Plan Final report. (2021) (en anglais seulement).
- National Task Force on Sex Trafficking of Women and Girls in Canada. 2014. "No More Ending Sex Trafficking in Canada. Canadian Women's Foundation: Task Force on Trafficking of Women and Girls in Canada. <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/wp-content/uploads/2016/10/No-More-Ending-Sex-Trafficking-in-Canada.pdf>. (en anglais seulement).
- Needham, Fraser. 2022. "Statistics Canada Report Shows More Indigenous Children in Care." *APTN News* (blog). September 21, 2022. <https://www.aptnnews.ca/national-news/statistics-canada-indigenous-people-housing-issues-child-welfare/>. (en anglais seulement). (en anglais seulement).
- Olson-Pitawanakwat, Brianna, and Cyndy Baskin. "In Between the Missing and Murdered: The Need for Indigenous-Led Responses to Trafficking." *Affilia* 36, no. 1 (2021): 10–26. (en anglais seulement).
- Oxman-Martinez, Jacqueline, & Jill Hanley. 2006. "A Follow-up Study of Canadian Policy on Human Trafficking: Impacts of the *Immigration and Refugee Protection Act*." Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine. (en anglais seulement).
- Pabla, T. "Murdered and Missing Indigenous Women and Girls: A Discourse Analysis of Gendered Colonial Violence in Canada." *Journal of Law and Criminal Justice*. 2021 Dec. 9(2): 1–30. (en anglais seulement).
- Parsloe, Sarah, & Rashaunna C. Campbell. "Folks Don't Understand What it's Like to Be a Native Woman": Framing Trauma via #MMIW." *Howard Journal of Communications* 32, no. 3 (2021): 197–212. (en anglais seulement).
- Richard-Guay, Alexandra and Jill Hanley. 2014. "Responding to Human Trafficking: The Collaboration of Victim Services in Canada." CATHII - Action Committee against Internal and International Human trafficking. 2014. <http://www.cathii.org/node/312>. (en anglais seulement).



- Rotondi, Michael A., Patricia O'Campo, Kristen O'Brien, Michelle Firestone, Sara H. Wolfe, Cheryllée Bourgeois, & Janet K. Smylie. 2017. "Our Health Counts Toronto: Using Respondent-Driven Sampling to Unmask Census Undercounts of an Urban Indigenous Population in Toronto, Canada." *BMJ Open* 7 (12): e018936. <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2017-018936>. (en anglais seulement).
- Schwan, K., Vaccaro, M., Reid, L., Ali, N., & Baig, K. 2021. *The Pan-Canadian Women's Housing & Homelessness Survey*. Toronto, ON: Canadian Observatory on Homelessness. (en anglais seulement).
- Schwan, Kaitlin, Alicia Versteegh, Melissa Perri, Rachel Caplan, Khulud Baig, Erin Dej, Jesse Jenkinson, Hannah Brais, Faith Eiboff, & T. Pahlevan-Chaleshtari. 2020. *The State of Women's Housing Need & Homelessness in Canada*. Hache, A., A. Nelson, E. Kratochvil, and J. Malenfant (Eds). Toronto, ON: Canadian Observatory on Homelessness. <https://womenshomelessness.ca/wp-content/uploads/State-of-Womens-Homelessness-Literature-Review.pdf>. (en anglais seulement).
- Sinclair, Raven. "Identity Lost and Found: Lessons From the Sixties Scoop." *First Peoples Child & Family Review* 3, no. 1 (2007): 65–82. (en anglais seulement).
- Steckley, John L. 2016. *Indian Agents : Rulers of the Reserves*. New York: Peter Lang AG International Academic Publishers. Accessed January 23, 2023. ProQuest Ebook Central. (en anglais seulement).
- Steinmetz, Katy. "She Coined the Term 'Intersectionality' Over 30 Years Ago. Here's What It Means to Her Today." *Time* (Chicago, Ill.) 195, no. 7 (2020). <https://time.com/5786710/kimberle-crenshaw-intersectionality/>. (en anglais seulement).
- Tuck, Eve, – K. Wayne Yang. 2018. *Toward What Justice: Describing Diverse Dreams of Justice in Education*. Abingdon: Routledge. (en anglais seulement).
- Van Berkum, Amy, & Abe Oudshoorn. 2015. *Best Practice Guideline for Ending Women's and Girl's Homelessness*. All Our Sisters. (en anglais seulement).
- Wright, Amy L., C. Gabel, Marilyn Ballantyne, Susan M. Jack, & Olive Wahoush. "Using Two-Eyed Seeing in Research with Indigenous People: An Integrative Review." *International Journal of Qualitative Methods* 18 (2019): 1609406919869695. (en anglais seulement).



QUESTIONS INTERGOUVERNEMENTALES DE TRAITE DE PERSONNES

GUIDE D'ENTREVUE SEMI-STRUCTURÉE

QUESTIONS

13. Connaissez-vous des problèmes intergouvernementaux concernant l'approche du gouvernement fédéral à l'égard de la traite de personnes?
 - a. Quelles lacunes voyez-vous dans la façon dont les initiatives de lutte contre la traite de personnes sont présentées par le gouvernement fédéral et d'autres services qui soutiennent les questions intergouvernementales?
14. Savez-vous si le ministère de la Sécurité publique a apporté des changements à ses efforts de lutte contre la traite de personnes depuis que l'Enquête nationale sur les FFADA a été lancée, menée et a fait l'objet d'un rapport?
 - a. Dans la négative, selon vous, quels changements devraient être apportés à leurs efforts?
15. Connaissez-vous la stratégie nationale quinquennale de lutte contre la traite de personnes du ministère de la Sécurité publique?
 - a. Si non – En 2019, le ministère de la Sécurité publique a publié la Stratégie nationale de lutte contre la traite de personnes. Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique, a déclaré que « Cette stratégie renforcera la réponse du Canada à la traite de personnes et appuiera les engagements plus vastes du gouvernement du Canada, y compris la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le sexe, et le soutien à la sécurité des peuples autochtones. »
16. Connaissez-vous d'autres documents gouvernementaux qui façonnent l'expérience des victimes et des survivants de la traite de personnes?
 - b. Si oui, êtes-vous au courant d'initiatives précises que le gouvernement fédéral a entreprises depuis l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la traite de personnes en 2019?
17. Connaissez-vous des collaborations entre ministères fédéraux visant à régler les problèmes intergouvernementaux entre les provinces, les villes et les régions?

QUESTIONS

18. Quels sont les enjeux intergouvernementaux qui rendent les peuples autochtones plus vulnérables à la traite de personnes? (p. ex., y a-t-il des services adéquats pour les identités croisées comme les personnes bispirituelles, les Autochtones du nord, les Afro-Autochtones, etc.?)
19. Croyez-vous qu'il y a des lacunes propres aux femmes, aux filles, aux personnes bispirituelles, aux transgenres et aux personnes de diverses identités de genre autochtones qui sont ou ont été victimes ou survivantes de la traite de personnes?
20. À quel niveau (municipal, provincial, fédéral) croyez-vous qu'il est prioritaire d'agir immédiatement? Quelles mesures immédiates devraient être prises à ce niveau?
21. Selon vous, quel rôle l'AFAC joue-t-elle dans la prévention et la lutte contre la traite de femmes, des filles, des personnes bispirituelles, des transgenres et des personnes de diverses identités de genre au Canada?
22. Quels sont les services et les ressources qui, selon vous, permettent de bien sensibiliser les gens ou de régler les problèmes intergouvernementaux? Y a-t-il des problèmes généralisés qui créent des défis pour les fournisseurs de services? Pouvez-vous donner un exemple précis dans votre ministère ou votre industrie?
 - Selon vous, qu'est-ce qui les rend efficaces?
 - Y a-t-il des problèmes généralisés qui créent des défis pour les fournisseurs de services?
 - À quelles ressources, à quels services, à quelles connaissances, à quels outils, etc., les travailleurs de première ligne ont-ils besoin et auxquels ils n'ont pas accès actuellement?
23. Savez-vous si le gouvernement a pris des mesures efficaces à cet égard? Si des mesures inefficaces sont prises, pourquoi sont-elles inefficaces?
24. (Personne interrogée dépendante) Depuis 2012, lorsque le gouvernement fédéral a encouragé les efforts de traite de personnes, quels changements avez-vous remarqués sur le terrain, le cas échéant?
25. Y a-t-il quelque chose dont nous n'avons pas discuté au sujet des questions intergouvernementales à la TP que vous aimeriez que plus de gens sachent?



LETTRE D'INFORMATION SUR LE CONSENTEMENT

TITRE DU PROJET : Cinq documents de recherche stratégique sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées



Noms, titres et coordonnées des chercheurs

SUPERVISEURE	CHERCHEUSES PRINCIPALES	BÉNÉVOLE
<p>Lee Allison Clark (elle/la) Directrice de la santé</p> <p>Association des femmes autochtones du Canada 120 Promenade du Portage Gatineau, QC J8X 2K1 Téléphone: 343-996-4852 lclark@nwac.ca</p>	<p>Marisa Blake (elle/la) Agent principal de projet</p> <p>Association des femmes autochtones du Canada 120 Promenade du Portage Gatineau, QC J8X 2K Téléphone : 343-996-4852 mblake@nwac.ca</p>	<p>Katherine Birt (elle/la) Bénévole</p> <p>Association des femmes autochtones du Canada 120 Promenade du Portage Gatineau, QC J8X 2K Téléphone : 343-996-4852 kbirt@nwac.ca</p>
<p>Elisha Corbett (elle/la) Agent principal de projet, Environnement</p> <p>Association des femmes autochtones du Canada 120 Promenade du Portage Gatineau, QC J8X 2K1 Téléphone: 343-996-4852 ecorbett@nwac.ca</p>	<p>Jessica Webb (elle/la) Agent principal de projet</p> <p>Association des femmes autochtones du Canada 120 Promenade du Portage Gatineau, QC J8X 2K Téléphone: 343-996-4852 jwebb@nwac.ca</p>	

INTRODUCTION

Vous avez été invité à participer à une entrevue de deux heures pour aider à la collecte de données sur le projet Interjurisdictional Issues in Human Trafficking. Ce projet est financé par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAAN). Le projet Interjurisdictional Issues in Human Trafficking est l'un des cinq projets entrepris au sein de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) dans le cadre de notre dévouement et de notre engagement à l'égard de l'appel à l'action de l'AFAC. L'AFAC continue de mener et de recueillir des données sur la crise actuelle des femmes,



des filles, des personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées (FFBTADA+). afin d'éradiquer la violence contre les Autochtones et la violence fondée sur le sexe à l'égard des femmes, des filles, des personnes bispirituelles, des personnes transgenres, et les personnes de diverses identités de genre. Nous vous remercions de nous honorer de votre temps, de vos connaissances et de votre solidarité.

(AFAC) est le principal porte-parole en matière de recherche et de politique pour les FFBTDIG autochtones, en particulier en ce qui a trait aux enjeux systémiques qui, y compris les soins de santé, contribuent au génocide continu des FFBTADA+. Conformément à l'appel à l'action de l'AFAC, qui porte sur les problèmes systémiques liés aux FFBTADA+, la reconnaissance des identités autochtones distinctes, la sécurité culturelle et une approche tenant compte des traumatismes doivent être maintenues et respectées afin d'atteindre l'égalité réelle et les droits de la personne, une approche décolonisée des soins de santé, l'inclusion des familles et des survivants, l'autodétermination et les solutions et services dirigés par les Autochtones (AFAC, 2021).

CONTEXTE

En 2021, l'AFAC a formulé huit recommandations sur le besoin urgent d'enquêter et d'éradiquer le racisme systémique dans les politiques de soins de santé et le racisme dans les soins de santé, un enjeu important en ce qui a trait au génocide des FFBTADA+. Ce projet de recherche vise à donner suite aux principes directeurs de l'AFAC et à donner suite plus attentivement aux recommandations issues de cette recherche antérieure. Pour ce faire, le présent document utilisera les exemples de santé sexuelle, de grossesse et de soins post-accouchement, dans le cadre de données d'une analyse comparative entre les sexes (ACSAC) pour déterminer les pratiques exemplaires et les outils de mesure nécessaires pour mesurer la cause et les effets des FFBTADA+ sur la qualité des soins de reproduction reçus par les FFBTDIG autochtones. Ce document utilisera également un cadre de données d'analyse comparative entre les sexes (ACSAC), en plus de ces trois exemples, pour déterminer les meilleurs pratiques et les outils de mesure nécessaires pour mesurer les résultats que le racisme systémique dans les soins de santé génésique a sur le génocide en cours des FFBTADA+ pour les FFBTDIG. Enfin, le présent document examinera ces trois cas afin de déterminer comment mesurer le racisme systémique dans le système d'éducation, la formation offerte et la pratique médicale.



VOTRE PARTICIPATION

Aucune approbation officielle d'un comité d'éthique de la recherche n'était requise pour cette recherche, conformément à RCAAN, mais l'AFAC est déterminée à reconnaître que la participation à ce type de recherche peut être difficile en raison de la nature des sujets explorés. Toutes les entrevues seront virtuelles et d'une durée maximale de deux heures. Les participants à cette entrevue peuvent demeurer anonymes s'ils le souhaitent. Avec la permission préalable explicite des personnes interrogées, les entrevues seront enregistrées à des fins de transcription et d'exactitude. Toutes les personnes interrogées peuvent participer sans être enregistrées. Les personnes interviewées peuvent choisir de retirer leur participation à tout moment pour quelque raison que ce soit ou demander que leurs contributions soient retirées ou que leur transcription et leurs enregistrements audio soient détruits. Tous les participants seront rémunérés pour leur temps sous forme d'honoraires de 475 \$. Cette information sera même fournie aux personnes qui retirent leur consentement après l'entrevue. L'AFAC s'engage à ce que les personnes interrogées soient en sécurité, à l'aise et libres de partager leurs expériences et leurs pensées sans porter de jugement. Si l'équipe de recherche peut fournir une aide supplémentaire pour assurer ces paramètres, veuillez nous en informer.

AVERTISSEMENT :

Le contenu couvert dans les entrevues portera sur le génocide en cours des FFBTADA+ et pourrait contenir des questions délicates sur les meilleures façons d'explorer, de recueillir des données sur et de distribuer. Les sujets peuvent être complexes ou délicats. Vous trouverez ci-dessous quelques ressources si vous souhaitez parler à une grand-mère ou à une ligne de soutien après l'entrevue.



LIGNES D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

La Métis Crisis Line est un service téléphonique offert par la nation Métis de la Colombie-Britannique. Composez le 1-833-MétisBC (1-833-638-4722).

La Ligne d'écoute d'espoir offre des services immédiats de counseling en santé mentale et d'intervention en cas de crise par téléphone ou par clavardage en ligne. Composez le numéro sans frais 1-855-242-3310 ou commencez une conversation confidentielle avec un conseiller à l'adresse www.espoirpourlemieuxetre.ca.

La Ligne d'écoute téléphonique nationale de Résolution des questions des pensionnats indiens est un service national offert à toute personne qui éprouve de la douleur ou de la détresse en raison de son expérience en pensionnat. Composez sans frais le 1-866-925-4419.

La Kuu-Us Crisis Line Society offre des services de crise aux Autochtones de la Colombie-Britannique. Joindre la ligne des adultes et des Aînés au 1-250-723-4050; www.Kuu-uscrisisline.com.

RESSOURCES DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES FEMMES DU CANADA

Pavillons de résilience de l'Association des femmes autochtones du Canada Grand-mères
Disponible du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h (HNE). Tous les numéros sont sans frais.

Esther Ward

Grand-mère

1-833-652-1381



Isabelle Meawasige

Grand-mère

1-833-652-1382





INIQUITÉS SYSTÉMIQUES ET PROBLÈMES INTERGOUVERNEMENTAUX
LIÉS À LA TRAITE DE PERSONNES ET AUX FFBTADA+

Cinq documents de recherche en politiques sur les femmes, les filles,
les personnes bispirituelles, les transgenres et les personnes de diverses
identités de genre autochtones disparues et assassinées

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA